

RéférenceS

Juin
2010



Projets territoriaux de développement durable et Agendas 21 locaux reconnus

Appel à reconnaissance 4^{ème} session



Ressources, territoires et habitats
Énergie et climat
Prévention des risques
Développement durable
Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir



Ministère
de l'Écologie,
de l'Énergie,
du Développement
durable
et de la Mer

Service de l'économie, de l'évaluation et de l'intégration du développement durable

www.developpement-durable.gouv.fr

Appel à reconnaissance 4^{ème} session Projets reconnus en décembre 2009

*Les projets territoriaux
de développement durable et
Agendas 21 locaux*

Préface

La notion de territoire a fortement évolué ces dernières décennies : d'une vision géographique, d'une entité administrative et politique, d'un lieu de vie, le territoire est appréhendé aujourd'hui comme un système complexe de relations et d'échanges entre acteurs, entre l'humain et son environnement. Désormais, les collectivités territoriales ont un rôle réaffirmé de proximité dans la mise en cohérence des politiques menées dans les domaines économiques, sociaux et environnementaux. Elles contribuent, ainsi, à la mise en œuvre des politiques adoptées à l'échelon national ou aux engagements internationaux. Elles jouent un rôle essentiel dans la sensibilisation et la mobilisation des citoyens en faveur du développement durable.

Aussi, c'est bien aux différentes échelles de territoire que la réflexion et l'action peuvent aboutir à conjuguer les impératifs en matière d'adaptation et de lutte contre le changement climatique, de préservation de la biodiversité, de lutte contre les inégalités sociales et spatiales, d'évolutions de nos modes de production et de consommation.

Pour cela, les collectivités territoriales innovent, mobilisent, et sont à l'initiative de modes de gouvernance renouvelée, entre elles, avec les acteurs locaux, les institutions publiques et privées, à diverses échelles et selon différentes temporalités.

Les politiques publiques nationales en cours, qui font du développement durable la pièce maîtresse des mutations profondes de notre société, sont là pour orienter et accompagner les collectivités vers un nouveau mode de développement responsable et harmonieux avec la nature.

L'« Agenda 21 » est l'instrument pour trouver et consolider la cohérence entre politiques locales et enjeux internationaux, entre logiques de territoires ici et ailleurs, au service d'intérêts collectifs à partager et à faire vivre. Le ministère en charge du développement durable poursuit et amplifie son impulsion et accompagnement des collectivités territoriales dans l'élaboration, le suivi et l'évaluation de leurs agendas 21. Il diffuse et encourage l'innovation, pour explorer de nouveaux modes de faire, pour rechercher de nouvelles dynamiques du mieux vivre collectivement sur tous les territoires.

Les résultats du quatrième appel à reconnaissance témoignent de la dynamique et de la créativité engagées depuis plusieurs années : 34 nouveaux projets sont ainsi reconnus. Ce sont donc désormais 141 territoires qui bénéficient de la reconnaissance « Agenda 21 », gage de la qualité des initiatives locales.

La mise en œuvre des mesures du Grenelle de l'environnement et les orientations en matière de lutte contre les inégalités sociales et écologiques faciliteront la construction d'une vision stratégique partagée des territoires dont les futurs agendas 21 seront, à n'en pas douter, encore davantage le reflet.

Déléguée interministérielle au Développement durable
Commissaire générale au Développement durable



Michèle PAPPALARDO

Sommaire

Préface Sommaire

Page 7	Introduction
Page 9	Les territoires reconnus
Page 10	Commune de la Désirade
Page 12	Commune de Oingt
Page 14	Commune de Sainte-Alvère
Page 16	Commune de Vallorcine
Page 18	Commune de La Vraie Croix
Page 20	Ville d'Ambarès-et-Lagrave
Page 22	Ville d'Annemasse
Page 24	Ville d'Artigues-près-Bordeaux
Page 26	Ville de Bordeaux
Page 28	Ville de Buxerolles
Page 30	Ville de Cannes
Page 32	Ville de Colomiers
Page 34	Ville de Cruseilles
Page 36	Ville d'Orléans
Page 38	Ville de Saint-Geniès Bellevue
Page 40	Ville de Talence
Page 42	Ville de Vailhauquès
Page 44	Ville de Vertou
Page 46	Syndicat Mixte d'Aménagement et de Conservation de la Vallée du Galeizon
Page 48	Communauté de communes du pays des Herbiers
Page 50	Communauté de communes du Réalmontais
Page 52	Communauté de communes des Trois Vallées
Page 54	Communauté d'agglomération Castelroussine
Page 56	Communauté d'agglomération Seine-Eure
Page 58	Communauté d'agglomération Vitré Communauté
Page 60	Communauté urbaine Creusot-Montceau
Page 62	Parc naturel régional Loire Anjou Touraine
Page 64	Parc naturel régional des Pyrénées catalanes
Page 66	Département du Bas-Rhin
Page 68	Département de la Corrèze
Page 70	Département de l'Hérault
Page 72	Département de Saône-et-Loire
Page 74	Région Limousin
Page 76	Région Pays de la Loire
Page 81	Agendas 21 locaux : une démarche, des références, des expériences
Page 83	Répartition des projets reconnus depuis 2007
Page 87	Glossaire

Introduction

La prise de conscience de la nécessité d'accélérer la mutation de notre société vers un mode de développement durable devient de plus en plus prégnante, comme le témoignent les ambitions affichées par le Grenelle de l'environnement. La lutte contre le changement climatique, la protection du patrimoine naturel, la consolidation des liens sociaux, le développement d'une croissance verte sont autant de défis qui nécessitent l'élaboration de stratégies territoriales adaptées.

Par leurs démarches territoriales de développement durable, les collectivités locales sont porteuses d'une dynamique ambitieuse permettant l'évolution des pratiques et des comportements vers un mode de vie durable. C'est pourquoi le ministère en charge du développement durable, via un appel à reconnaissance des projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux, organisé annuellement, encourage les collectivités à lui faire connaître les réponses apportées localement aux grands défis globaux.

Ainsi, les collectivités ou leurs groupements qui ont construit un projet global de territoire sur les principes du développement durable peuvent en demander la reconnaissance nationale au regard du cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux, outil de référence pour l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies locales de développement durable.

Ce cadre mentionne cinq finalités à atteindre :

- la lutte contre le changement climatique,
- la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources,
- la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations,
- l'épanouissement de tous les êtres humains,
- une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Il retient aussi cinq éléments déterminants concernant la démarche à conduire pour de tels projets :

- participation,
- organisation du pilotage,
- transversalité des approches,
- évaluation partagée,
- stratégie d'amélioration continue.

Reflétant l'ensemble des composantes de notre maillage territorial, les 34 projets présentés dans ce document concernent tous les types de collectivité : des communes, des structures intercommunales (syndicats, communautés de communes ou d'agglomération, communauté urbaine), des parcs naturels régionaux, des départements ou encore des régions. Cette pluralité d'approches est source de grande richesse et de grande créativité, permettant ainsi l'exploration continue de nouvelles réponses aux grands défis du développement durable.

C'est pourquoi ce document a pour objectif de diffuser les idées, les expériences, pragmatiques ou innovantes, recensées parmi les démarches des collectivités reconnues par le ministère en 2009 comme « agenda 21 local ». Ces exemples peuvent ainsi ouvrir la voie vers un nouveau modèle de société, porteur d'espoir pour les générations futures.

Les territoires reconnus

Contexte
Démarche
Le regard des experts
Quelques exemples d'actions

Commune de la Désirade

Commune de la Désirade (971)
Guadeloupe



Population : 1 630 habitants
Nbre de commune(s) : 1
Surface du territoire : 21 km²

Date du plan d'action :
Avril 2009
Période de mise en œuvre :
2009-2013, puis 2014-2019

L'insularité : des problématiques spécifiques

La gestion des déchets ainsi que les déplacements sont des contraintes majeures.

Pour ces derniers, l'Agenda 21 fixe un objectif d'optimisation des transports couplé d'une réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Le programme d'actions intègre ainsi un plan de déplacement du personnel communal, privilégiant les transports en commun, le vélo et le recours aux véhicules électriques.

Contexte

Un Agenda 21 comme outil de réponse à un fonctionnement en circuit fermé

La Désirade est une des îles de l'archipel de la Guadeloupe, située à l'Est de la Grande-Terre. Elle présente une faible densité de population et une forte structuration de l'organisation spatiale : le relief marqué a ainsi conduit à une occupation urbaine principalement le long de la voie de circulation.

Les atouts sont nombreux au plan environnemental (sites paysagers, biodiversité, patrimoine bâti), touristique (plages, forêts) et culturel.

Mais la commune fait le constat des impacts difficiles de la double insularité, renforcée par un accès maritime relativement difficile, qui limite les déplacements inter-îles. La situation de l'emploi étant par ailleurs délicate (pêche et activité agricole limitée : élevage caprin et productions à partir de noix de cajou), la Désirade subit un exode massif des jeunes vers la Guadeloupe, la Martinique, l'Europe et la Canada.

Face à un vieillissement de la population et à une économie en difficulté (chômage, précarité, exclusion), la commune a voulu faire le pari de son attractivité pour conserver la population, et celui de l'ouverture : s'ouvrir aux îles proches, être plus en interaction et rompre avec un système en circuit fermé, améliorer les déplacements à l'intérieur et vers les autres villes. L'Agenda 21 est vu comme un outil permettant de traiter de l'ensemble de ces enjeux, tout en préservant la qualité de vie et de l'environnement.

Démarche

Une forte volonté locale, un cadre qui s'est constitué progressivement

En 2006, à la faveur de la signature d'une convention avec l'Etat, la municipalité de la Désirade a décidé de se doter d'un agenda 21 local afin de formaliser la démarche de développement durable de son territoire. La SADEMAR (plate-forme de développement durable des Iles du Sud de la Guadeloupe) a été désignée maître d'ouvrage délégué du projet, coordonnant le lancement d'actions d'insertion, mutualisant les savoirs, fédérant les moyens et accompagnant les porteurs de projets. Deux bureaux d'études ont établi le projet stratégique de développement durable via une analyse documentaire, des entretiens et une synthèse. Cette dernière a été débattue lors de « parler vrais », qui ont fait intervenir le personnel communal, les établissements scolaires et les habitants.

Une approche en deux phases a ensuite été retenue, afin de tenir compte des capacités de mise en œuvre de la commune. Le premier programme (2009-2013) intègre les actions prioritaires, tandis que le second (2014-2019) rassemble les projets complémentaires ou d'importance secondaire.

Dans la mise en œuvre de ces deux plans d'action, le pilotage a été mené à trois niveaux distincts :

- la municipalité initie la démarche et joue le rôle de catalyseur dans la phase de déploiement de la stratégie,
- le Comité Agenda 21 local effectue le suivi des actions,

développement



durable



- la Cellule 21 mobilise les acteurs de terrain et dynamise les initiatives, grâce à une relation étroite entre l'environnement institutionnel et la mise en œuvre effective des actions dans le temps et dans l'espace.

Le regard des experts

Un projet exemplaire pour répondre aux enjeux spécifiques

Ancré territorialement et porté par une volonté politique forte, l'Agenda 21 fait de la Désirade une des collectivités de la Guadeloupe les plus avancées en termes de préservation de la biodiversité, de lutte contre le changement climatique (éoliennes, lampadaires solaires), de tourisme de découverte et de repos avec de nombreux projets autour des réserves (naturelle et maritime).

L'Agenda 21 porte, par ailleurs, une stratégie de redynamisation économique locale et de cohésion sociale, en proposant un développement économique basé sur les principales ressources locales (tourisme, agriculture). Fruit d'échanges avec les habitants et les acteurs socio-économiques (les « parler vrais »), l'Agenda 21 investit également le champ de l'accès de tous aux biens essentiels (santé, culture, vie citoyenne, éducation).

L'approfondissement de sa stratégie d'évaluation et d'amélioration continue confortera le caractère exemplaire de cet Agenda 21. La diffusion de son expérience devrait permettre d'enclencher une dynamique à destination des autres communes de l'île.

Quelques exemples d'actions

Un Agenda 21 qui couvre les besoins de plusieurs générations

L'Agenda 21 se veut transgénérationnel grâce à des projets en faveur des plus âgés. Une brochure « Vivre à la Désirade à plus de 60 ans » est éditée, un système d'alarme portable a été diffusé à l'ensemble des seniors et un programme de soins à la demande et de toilette quotidienne à domicile a été développé. Une publication des « mémoires vivantes » de la Désirade a pour objectif de recréer du lien social entre les différentes générations. Enfin, un projet de structure de repos et de remise en forme pour tous publics prévoit une prise en charge spécifique des personnes âgées.

Pour la gestion des déchets : le programme « Désirade zéro déchet »

Dans un environnement insulaire, la gestion des déchets est complexe et vite limitée. Le programme vise une réduction volontariste des déchets. Plusieurs actions innovantes ont vu le jour : la collecte des bouteilles plastique dans des filets de pêcheurs placés le long des routes (voir ci-contre), la distribution en 2007 de 100 composteurs individuels, l'utilisation de palettes de récupération dans la requalification du mobilier urbain, le recyclage de matériaux locaux pour la fabrication des plaques de noms de rue.

Commune de Oingt

Commune de
Oingt
(69)
Rhône-Alpes



Population : 580 habitants
Nbre de commune(s) : 1
Surface du territoire : 3.92 km²

Date du plan d'action :
Mai 2009
Période de mise en œuvre :
Permanente

Une vision globale, puis des actions ciblées et du bénévolat

Avec l'objectif d'une démarche proportionnelle aux enjeux et aux moyens de la commune, l'Agenda 21 se concentre sur certaines thématiques spécifiques comme la valorisation du patrimoine local ou la diversification des logements (et création d'ateliers d'artistes). En anticipant la crise viticole, la commune a aussi choisi d'accompagner un développement du tourisme axé sur la découverte du territoire et de ses richesses. Il en résulte un nombre d'actions limité et équilibré, avec des coûts réduits grâce à une participation de bénévoles dans de nombreux projets.

Contexte

Un patrimoine historique et architectural, une volonté de préservation

La commune de Oingt est située à 35 km de Lyon. Cependant, les contreforts ruraux qui l'entourent lui permettent d'être un site relativement préservé des effets immédiats de la pression urbaine liée aux activités de l'agglomération. Sa situation géographique ainsi que son histoire l'ont conduit à devenir le premier village du Rhône labellisé « plus beau village de France ». En effet, village perché sur un éperon dominant la vallée d'Azergues, Oingt est un ancien castrum romain bâti sur la route de Lyon entre la Saône et la Loire.

Ce village médiéval étant classé et restauré, la municipalité a accordé ces dernières années une attention particulière à la préservation et à la revalorisation de la qualité patrimoniale et architecturale. Le caractère rural et le patrimoine naturel ont également été l'objet de préoccupations de longue date, comme en témoigne l'engagement de Oingt pour obtenir le label « Village nature ». Par ailleurs, la valorisation de ces atouts patrimoniaux au cœur du « Beaujolais des Pierres Dorées » a favorisé le développement d'une activité de tourisme culturel, anticipant ainsi la crise viticole très présente dans cette région.

Le lancement d'un projet Agenda 21 en 2006 s'inscrit dans la continuité d'une démarche conciliant patrimoine et nature.

Démarche

Du pragmatisme, pour une nouvelle dynamique de projet

Afin d'ancrer sa politique de protection et de mise en valeur du patrimoine, la commune de Oingt a souhaité établir un guide de mise en œuvre, assis sur des réflexions globales en faveur du développement durable, afin de le transmettre aux générations futures. C'est pourquoi, sous l'impulsion du maire, la commune a décidé l'élaboration d'un agenda 21.

La réflexion initiée à partir des cinq finalités du développement durable a effectivement permis à la commune de donner un sens aux actions entreprises et de mieux cadrer les priorités des actions futures. Ce cadrage des projets communaux a également ouvert des portes à de nouveaux partenariats (collectivités voisines, associations, entreprises) et a créé une dynamique de projet qui perdure aujourd'hui.

L'Agenda 21 a associé étroitement élus et habitants à travers la création d'un comité de pilotage, composé pour moitié d'élus et moitié d'habitants, de réunions publiques (par exemple sur le thème de l'eau ou le tri des déchets) et du site Internet.

Pragmatique, l'approche de la commune consiste à avancer au fur et à mesure en fonction des opportunités et des moyens disponibles. L'Agenda 21 progresse et s'enrichit, suscitant une dynamique et une mobilisation constantes des acteurs.

développement



durable



Le regard des experts

Un agenda 21 communal tourné vers la sensibilisation et les territoires avoisinants

Sous l'impulsion de son maire, Oingt mène des actions ayant vocation à servir d'exemples aux collectivités rurales du territoire (installation de panneaux photovoltaïques, politique d'urbanisme volontaire) et s'engage effectivement dans la sensibilisation d'autres communes du « Pays Beaujolais », ce qui se traduit d'ores et déjà par deux nouveaux agendas 21 de village.

La sensibilisation des habitants et des enfants de l'école aux enjeux du développement durable représente également un point fort, avec la participation des scolaires au nettoyage du village ou encore la mise en place d'un suivi quotidien de la production d'énergies renouvelables.

Côté collectivité, l'investissement « phare » de l'Agenda 21 sera une école à basse consommation d'énergie, avec la volonté d'en faire un support pédagogique sur la question de l'énergie.

Pour les années à venir, des enjeux de consolidation de la démarche et de sa pérennisation amèneront sans doute la commune de Oingt à renforcer ses contacts et ses échanges avec les autres collectivités, dans le cadre de l'intercommunalité ou du pays.

Quelques exemples d'actions

Une campagne de prévention contre une plante allergique et envahissante : l'Ambroisie

Il s'agit d'une plante annuelle qui croît rapidement et dont le pollen peut provoquer certaines allergies. Depuis plusieurs années, le département du Rhône met en œuvre des actions de lutte contre cette plante. La commune agit à son niveau avec, depuis 2006, une campagne Internet et d'affichage pour informer les citoyens et encourager certaines pratiques permettant de limiter la propagation de cette espèce invasive : limiter les terres dénudées de mai à juillet, arracher la plante sans propager le pollen.

Une école « basse consommation » dans un village

Ce projet phare de l'Agenda 21, décidé en 2008, traduit à la fois la volonté de la commune de proposer un urbanisme durable et l'exemplarité avec un mode de construction et des matériaux compatibles avec les économies d'énergie. Construit avec une ossature en bois, le bâtiment sera alimenté par la géothermie et du photovoltaïque, avec en complément une aération à double flux. Un kit « Ecole Eco-attitude » a été élaboré pour prolonger la démarche et affirmer la vocation pédagogique de cette réalisation.

Commune de Sainte-Alvère

Commune de
Sainte-Alvère
(24)
Aquitaine



Population : 845 habitants
Nbre de commune(s) : 1
Surface du territoire : 32.4 km²

Date du plan d'action :
Septembre 2008
Période de mise en œuvre :
3 ans

La gestion durable volontariste de l'urbanisme communal

Dans un souci d'harmonisation architecturale et de préservation du patrimoine local, la commune a fait le choix de mettre en œuvre une Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP). Un cahier de recommandations a été rédigé pour une insertion des nouvelles constructions aux caractéristiques patrimoniales existantes, et le service urbanisme qui instruit les dossiers y est bien formé. Un éco-hameau est également en projet, tout ceci en cohérence avec les orientations prises par la Communauté de communes (charte paysagère et PLU intercommunal).

Contexte

Les principes du développement durable intégrés progressivement dans l'action communale

Sainte-Alvère est une commune de Dordogne, à 36 km de Périgueux, au cœur d'un terroir réputé à la charnière du Périgord Noir et du Périgord Pourpre. Membre de la Communauté de communes du territoire de la Truffe (comprenant quatre communes et près de 2 000 habitants) ainsi que du Pays du Grand Bergeracois, Sainte-Alvère bénéficie de l'attrait touristique de la région. Territoire attractif pour de nombreux néo-ruraux, elle reste marquée par un caractère rural dominant. Si le nombre d'agriculteurs a diminué ces dernières années, cela n'a pas remis en cause la surface agricole utilisée.

La continuité de la politique municipale depuis plus de 20 ans a permis d'intégrer progressivement les principes de développement durable dans l'action communale.

Souhaitant prolonger cette politique par une démarche globale, le Conseil municipal de Sainte-Alvère a adopté en 2008, à l'unanimité, une charte de développement durable.

Démarche

Replacer le citoyen au cœur de l'action politique

L'Agenda 21 de Sainte-Alvère, avec l'objectif d'améliorer le cadre de vie des habitants et des nouveaux arrivants, est le premier projet de territoire centré sur le développement durable formalisé et porté par la commune. Tenant compte de ses caractéristiques de population et de moyens, la municipalité a validé un programme comportant 70 actions.

La participation de la population a été recherchée pour l'élaboration du programme d'actions en réunissant le personnel, les élus et les habitants volontaires. Des personnes ressources ont ainsi pu être identifiées pour participer à des groupes de travail. Par ailleurs, une commission d'évaluation a été créée : elle réunit des conseillers municipaux et des personnes extérieures. L'ensemble de cette démarche s'inscrit dans la volonté municipale de « replacer le citoyen au cœur de l'action politique », au-delà d'une vision uniquement environnementale.

La commune a décidé de traduire directement son plan d'action au regard du développement durable. La transversalité de la démarche s'est mise en place, par la suite, dans chacune des actions en introduisant les cinq finalités du développement durable dans la rédaction des objectifs.

développement



durable



Le regard des experts

Améliorer l'attractivité sociale, dans un projet global

La démarche globale portée avec conviction par les élus est récente, mais des actions allant dans le sens du développement durable sont déjà engagées.

L'Agenda 21 cherche à répondre aux attentes d'une partie de la population (personnes âgées et nouveaux habitants) en termes de cadre de vie et de culture. C'est pourquoi le village a à cœur de mettre la culture à portée de tous, par la création d'une résidence pour artistes et d'une résidence de théâtre.

Le volet social est particulièrement présent grâce au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), porteur de projets innovants de services à la personne (portage de repas, portage de livres, téléassistance) et qui s'adaptent aux besoins de la population. La commune met également en œuvre des actions autour du développement économique, de l'éducation et de l'énergie, avec, par exemple, la mise en place d'un Plan lumière.

En faisant émerger des enjeux plus spécifiques au territoire et en créant du lien entre les actions, le projet pourra s'affirmer et devrait permettre de diffuser la démarche au niveau de l'intercommunalité. Sainte-Alvère peut en effet représenter une commune pilote en matière de développement durable à cette échelle et son expérience dans la conduite d'un agenda 21 pourrait être valorisée au sein d'un réseau départemental plus large.

Quelques exemples d'actions

Des échanges ludo-éducatifs autour du développement durable

L'école Biratelle, particulièrement impliquée, a déjà remporté plusieurs années consécutives le premier prix du concours départemental des écoles fleuries, en travaillant en parallèle sur le thème du recyclage. En 2009, la municipalité a associé l'école à l'animation de la Semaine du développement durable à travers un questionnaire. Les écoliers devaient répondre à diverses questions concernant le tri des déchets, la consommation d'eau ou encore les modes de transports utilisés. Leurs réponses ont été l'occasion d'un débat associant petits et grands.

Une animation du territoire qui valorise l'art et la culture

Sainte-Alvère valorise les spécificités culturelles et les activités développées sur son territoire en lien avec sa population d'artistes (peintres, céramistes, photographes, dessinateurs et comédiens).

En 2008, un parcours « Itinéraires d'Art » (voir ci-contre) a pu être structuré avec des visites d'ateliers, mettant en valeur les créations et leurs évolutions.

C'est un partage culturel et artistique rassemblant habitants de la commune, population du pays de Bergerac et touristes.

Commune de Vallorcine

Commune
de Vallorcine
(74)
Rhône-Alpes



Population : 423 habitants
Nbre de commune(s) : 1
Surface du territoire : 44.57 km²

Date du plan d'action :
18 novembre 2008
Période de mise en œuvre :
2009-2014

Concilier développement et authenticité

Fière de son authenticité préservée, la commune cherche la voie d'une évolution adaptée, visant à offrir un mode de vie durable et attrayant à sa population. Les défis à relever sont :

- préserver un environnement privilégié,
- un développement du tourisme qui doit être mesuré et s'orienter également vers l'écotourisme,
- faire revenir une population jeune, attirée par un retour à la « nature ».

Contexte

Préserver une qualité environnementale exceptionnelle

Située aux portes du pays du Mont-Blanc, à quelques pas de la Suisse, Vallorcine est une petite commune de montagne bien préservée sur le plan environnemental. En raison de son isolement géographique, elle est restée par le passé en marge du développement économique connu par l'ensemble de la vallée de Chamonix. Soucieuse de son mode de vie, la commune a été partenaire du projet INTERREG IIIB espace alpin « Walser Alps » 2005 – 2007, dont le but était de sauvegarder une identité forte des communautés Walser (on entend par là des éléments historiques, patrimoniaux, de culture commune, liés à un peuplement d'origine du Haut-Valais qui a colonisé certaines hautes vallées des Alpes du XII^e au XIII^e siècle).

La commune cherche aujourd'hui à conserver son cadre de vie et à le mettre en valeur au travers d'un tourisme de qualité. La nouvelle municipalité s'est également préoccupée d'adopter un plan climat énergie, envisagé dans le cadre intercommunal de la haute vallée de l'Arve (premier plan climat énergie à être élaboré en Haute-Savoie et en montagne). Elle s'est engagée officiellement en 2008 dans une démarche de développement durable.

Démarche

Un projet nourri par la réflexion des acteurs

La démarche de participation a mis en exergue un investissement fort de la population en matière de développement durable : plus de la moitié de la population a assisté à la dizaine de réunions organisées avec les habitants, dans les différents hameaux de la commune. Une réunion a également été organisée à l'attention des résidents secondaires, nombreux sur la commune, permettant ainsi de mobiliser et de sensibiliser l'ensemble des habitants.

Le comité de pilotage qui porte la démarche de l'Agenda 21 reflète la volonté d'ouverture du projet : les élus, les habitants et les partenaires privés (agriculture, charpenterie, rénovation de chalets, office de tourisme, etc) sont mobilisés. Cette pluralité renforce l'efficacité de la mise en œuvre du programme d'actions et légitime les actions proposées, d'autant que celles-ci ont une visée très opérationnelle et pragmatique.

Une personne ressource, identifiée par le maire pour porter le projet avec lui, constitue le référent sur la commune en matière de développement durable et joue également le rôle d'ambassadeur de la démarche et des actions auprès des autres structures.

développement



durable



Le regard des experts

Ambition et adaptation à l'échelle d'un village

L'Agenda 21 de la commune de Vallorcine démontre une réelle volonté de l'équipe municipale de réaliser des opérations d'envergure dans une perspective durable. Ambitieuses pour un village, les actions programmées sont cependant réalisables car correspondant effectivement aux champs d'action de la commune.

La participation de nombreux partenaires, notamment privés, à la mise en œuvre du programme d'actions est également un gage de réussite.

La contribution aux cinq finalités du développement durable est assez homogène. Les projets proposés en matière de maîtrise de l'énergie, enjeu important compte tenu de la situation géographique de Vallorcine, sont ambitieux pour une commune de cette taille :

- économies d'énergie dans les bâtiments communaux et sur la voirie,
- projet d'une chaufferie bois permettant d'alimenter les bâtiments communaux et certains bâtiments privés.

Le projet concerne également un certain nombre d'actions en faveur de la valorisation du patrimoine et de la protection de l'environnement : déboisement, ou encore amélioration de l'assainissement d'un hameau.

Quelques exemples d'actions

Aider les habitants à intégrer les critères environnementaux dans leurs projets

La commune a mis en place les outils nécessaires pour diffuser auprès de la population des conseils sur la prise en compte de l'environnement dans leurs projets. Cette mise à disposition d'informations passe, par exemple, par la rédaction de fiches synthétiques sur des thèmes généraux comme les constructions passives, les énergies renouvelables, la gestion de l'espace, mais aussi des thèmes plus ciblés comme l'implantation d'une haie pluri-spécifique.

Des chalets de montagne comme logements sociaux

Un projet de partenariat est en cours avec l'association Chalets de Vacances en Montagne, association d'hébergés et de propriétaires de vieilles habitations, qui a développé l'accueil dans le cadre du tourisme social et familial.

L'idée solidaire développée avec la commune de Vallorcine consiste en la création de logements sociaux grâce à la réhabilitation du patrimoine local montagnard.

Commune de La Vraie Croix

Commune de La
Vraie Croix
(56)
Bretagne



Population : 1 354 habitants
Nbre de commune(s) : 1
Surface du territoire : 16.6 km²

Date du plan d'action :
Juin 2009
Période de mise en œuvre :
Permanente

Une expérimentation communale dans la perspective d'une démarche intercommunale

Avec cet objectif d'effet d'entraînement, la commune a orienté son Agenda 21 dans l'expérimentation à son échelle, d'actions pouvant ensuite être relayées à l'échelle intercommunale, en s'appuyant alors sur des compétences et des moyens plus importants. Déjà, son initiative a contribué à orienter le projet de territoire de la Communauté de communes du pays de Questembert. L'enjeu est de construire de nouveaux liens entre les communes et de consolider les volontés politiques afin de permettre l'extension de la démarche à un territoire plus large.

Contexte

De la mise en valeur du patrimoine, à la maîtrise du développement

Commune rurale de 1 300 habitants, La Vraie Croix est située à proximité de Vannes sur les contreforts des Landes de Lanvaux. La population autrefois entièrement agricole a laissé place à une majorité de « rurbains » attirés par le cadre de vie rural. Depuis de nombreuses années, la municipalité oeuvre à la sauvegarde et à la mise en valeur du patrimoine bâti (chapelle classée) et paysager à travers des actions de fleurissement et d'embellissement, ce qui a notamment favorisé le maintien du commerce local par le développement du tourisme.

A la suite d'une étude prospective réalisée avec la chambre d'agriculture, la commune de La Vraie Croix a fait le choix d'un développement maîtrisé avec une forte volonté d'économiser la surface foncière. La commune s'est alors dotée d'un Plan Local d'Urbanisme puis s'est engagée dans une Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU) appliquée à une zone d'aménagement concerté. En 2007, initier une démarche Agenda 21 est apparu pour les élus comme un prolongement logique, permettant d'accentuer l'impact des premières actions engagées depuis 30 ans en faveur de l'environnement. La Vraie Croix a adopté son Agenda 21 en 2009.

Démarche

Sensibiliser pour favoriser un mode de vie durable

La démarche a bénéficié d'un appui politique ainsi que technique via le recrutement d'une personne pour accompagner la commune dans l'élaboration et la mise en œuvre de son Agenda 21. Important pour une commune de cette taille, ce recrutement témoigne de la volonté de La Vraie Croix de s'engager résolument dans la voie du développement durable.

Pour interpellier et impliquer la population, des actions de sensibilisation ont été mises en place tout au long de la démarche. Ainsi, un groupe extra-municipal a été constitué dès son lancement en 2007, mobilisant 22 personnes (binôme élus/citoyens). Parallèlement, la population a été sollicitée par le biais de questionnaires envoyés à chaque foyer afin de recenser leurs comportements et pratiques sur des thématiques de l'eau, de l'énergie, ou du tri des déchets.

Des événements ponctuels ont appuyé et animé la démarche avec notamment l'exposition « Consommons autrement pour un développement durable », l'organisation d'un repas bio à la cantine de l'école en collaboration avec l'Association Parents d'Elèves Cantine. Dans le cadre de la Semaine du développement durable, une animation a été proposée sur le thème du jardin au naturel (visite de jardin, distribution de composteurs en collaboration avec le SIVOM du pays de Questembert).

L'Agenda 21, avec toute la réflexion qui lui est associée, a été un outil de sensibilisation et d'encouragement au développement de comportements responsables, à la base d'une nouvelle dynamique très positive.

développement



durable



Le regard des experts

La recherche d'une culture partagée de développement durable

Faisant le choix d'un développement maîtrisé en lien avec les habitants, l'Agenda 21 a été conçu comme un outil pour faire évoluer les pratiques et les comportements dans un sens plus responsable. Les différentes entrées utilisées pour ce faire sont intéressantes : formation, manifestations, visites.

L'enjeu des années à venir va être de poursuivre et de formaliser cette culture du développement durable. Il est prévu qu'elle s'appuie sur des actions concernant les déplacements, l'éco-construction, les énergies renouvelables, la mixité générationnelle ou le lien social.

L'Agenda 21 devrait ainsi devenir la référence, l'outil pertinent pour faire dialoguer élus et population, commune et intercommunalité (Communauté de communes du pays de Questembert). Un certain nombre d'actions de l'Agenda 21 pourront être relayées, à l'avenir, par la Communauté de communes afin que les bonnes idées profitent au plus grand nombre.

D'ores et déjà, l'Agenda 21 apporte une réelle plus value dans plusieurs domaines : déplacements, construction, eau, énergie, économie (circuits courts bio, filière bois).

Quelques exemples d'actions

L'organisation de « la Semaine Bleue », intergénérationnelle

La commune de La Vraie Croix participe, aux côtés d'autres communes du pays de Questembert, à l'organisation de cette semaine privilégiée pour les acteurs associatifs intervenant auprès des aînés, ou créant des liens et une solidarité entre générations. Les rendez-vous organisés sont des moments de convivialité et visent à informer et sensibiliser l'opinion publique sur la contribution des retraités à la vie économique, sociale et culturelle, mais aussi sur leurs préoccupations et difficultés.

Econoc, le spécialiste des petites économies !

Dès le lancement de son Agenda 21, la municipalité a choisi de créer une mascotte que la population (petits et grands) pourrait associer aux bonnes pratiques du développement durable dans la commune. Ainsi est née la figure du professeur Econoc (voir ci-contre), présenté comme le spécialiste des petites économies et des grands pas vers un respect de l'environnement. Ce personnage permet de toucher un large public avec des conseils pour agir au quotidien via des gestes simples, diffusés sur le site Internet de la mairie et dans le bulletin municipal.

Ville d'Ambarès-et-Lagrave

Ville d'Ambarès
et Lagrave
(33)
Aquitaine



Population : 12 955 habitants
Nbre de commune(s) : 1
Surface du territoire : 24.76 km²

Date du plan d'action :
Avril 2009
Période de mise en œuvre :
2009-2012

Jeunes actifs et populations plus âgées : renforcer les liens inter- générationnels

L'attractivité de la ville réside en partie dans sa proximité immédiate avec Bordeaux et ses infrastructures (aéroport international, gare SNCF, centre hospitalier régional). Avec le cadre de vie « naturel » resté attractif, les jeunes actifs affluent, alors que l'espérance de vie sur le territoire communal ne cesse d'augmenter. Véritable enjeu, le travail sur l'intergénération a pour but de permettre l'accueil des nouveaux habitants tout en mettant à disposition les structures nécessaires au maintien des seniors dans la commune.

Contexte

Un Agenda 21 pour un développement harmonieux

Située au nord de l'autoroute A10, la ville d'Ambarès-et-Lagrave occupe une position centrale en termes de desserte. Elle se caractérise par une urbanisation ancienne, un développement pavillonnaire plus récent et de nombreux espaces naturels. La croissance démographique est forte (+12,77 % depuis 1999), assortie d'une augmentation du nombre de familles et d'un rajeunissement général. Le territoire est morcelé, marqué par la prégnance des infrastructures routières et ferroviaires, générant ainsi des difficultés de liaison et de fonctionnement. La commune est également exposée à de nombreux risques naturels ou industriels.

Souhaitant un développement harmonieux des populations et du territoire et à la suite du partenariat développé avec le Conseil général de la Gironde dans le cadre du Contrat de Développement Durable, la ville a répondu à l'appel à projet de ce dernier pour la création d'un agenda 21 local.

Consciente des forces et des faiblesses de son territoire, Ambarès-et-Lagrave a choisi de mettre en œuvre des démarches structurantes comme la prévention et la gestion des risques face aux événements majeurs, un service de qualité aux administrés, la préservation de son identité verte, la restructuration du centre-ville, la construction de nouveaux logements, notamment sociaux.

Démarche

Deux phases d'ateliers pour le diagnostic et la définition du plan d'action

Un premier travail a consisté à fixer un cadre général de ce que devrait et pourrait être l'Agenda 21 d'Ambarès-et-Lagrave en fonction de la spécificité du territoire, des pratiques déjà engagées, des attentes exprimées et du sens politique que l'équipe municipale souhaitait donner à son action. C'est pourquoi la ville d'Ambarès-et-Lagrave au travers du diagnostic de son territoire structuré en cinq axes (intergénération, gestion des risques, bonnes pratiques, service public et gouvernance) a fait le bilan de ses acquis en matière de développement durable et a défini les orientations de travail en fonction des caractéristiques du territoire. Chaque enjeu et chaque champ ont été travaillés dans le cadre d'ateliers avec la population, favorisant l'émergence d'actions innovantes.

Le diagnostic a débouché sur la volonté de déterminer une direction commune afin de dessiner collectivement les contours d'un futur souhaité pour le territoire. Cette orientation permet de forger une vision volontariste de la ville en répondant à la question « que veut-on faire ? », afin de maîtriser les conflits du développement.

Les premières phases d'élaboration de la démarche et les finalités dégagées par l'État et le Conseil général de la Gironde ont permis de préciser les thèmes principaux et les objectifs afin de guider l'action de la ville d'Ambarès-et-Lagrave en matière de développement durable. Cette phase concernant la définition de la

développement



durable



stratégie a été réalisée sous forme d'ateliers, avec une large participation des partenaires territoriaux, agents, élus, citoyens, sur la base des enjeux issus du diagnostic, de la vision du futur souhaitée et des orientations du cadre de référence national et des objectifs départementaux.

Le regard des experts

Tout l'enjeu d'une forte cohérence de projets avec la Communauté urbaine de Bordeaux et le Conseil général de la Gironde

Le projet de la ville est marqué par le cadre de l'appel à projets du Conseil général de 2005 pour la réalisation d'un agenda 21 local, avec un accent porté sur l'éco-responsabilité et des actions d'aménagement urbain visant la cohésion sociale et territoriale.

L'articulation avec la Communauté urbaine de Bordeaux et les communes alentours est importante, à travers la participation de la ville d'Ambarès-et-Lagrave aux ateliers mis en place par le Conseil général et la CUB sur diverses thématiques (énergie, déplacements, commande publique, habitat social, nature en ville) et au partenariat opérationnel développé sur certaines actions (écoquartier, projets d'implantations industrielles en extension du port autonome).

La démarche d'évaluation a fait l'objet de travaux dans le cadre d'ateliers initiés par le réseau agendas 21 du Conseil général, avant d'être prise en main par le nouveau Conseil de développement. Ce dernier est un point fort du projet : il doit rassembler une soixantaine de membres (élus, techniciens, associations, acteurs économiques, CUB) et fonctionner sur la base de commissions thématiques.

Quelques exemples d'actions

Ecoquartier et maîtrise de la consommation d'espace

Ce projet a été conçu pour apporter des réponses à quatre problématiques : la production de logements (notamment sociaux), la préservation et la valorisation des espaces paysagers, la maîtrise de la consommation de l'espace, la gestion de la ville au quotidien (cadre de vie).

La création de l'écoquartier se veut aussi symbolique par la liaison des deux pôles urbains d'Ambarès et Lagrave.

Un magazine Destination Temps Libre (DTL)

Ce magazine (voir ci-contre) consacré à la jeunesse est diffusé dans les centres de loisirs et les écoles de la ville. Y sont abordés les projets du centre de loisirs, les accueils péri-scolaires, ainsi que les points de vue des élèves (les « interclasses ») et des parents. Certaines pages sont destinées à présenter les activités des associations, les activités sportives pendant l'été, des idées de visite lors de la journée du patrimoine, ou encore des idées de lecture.

Ville d'Annemasse

Ville
d'Annemasse
(74)
Rhône-Alpes



Population : 29 162 habitants
Nbre de commune(s) : 1
Surface du territoire : 4.98 km²

Date du plan d'action :
Avril 2009
Période de mise en œuvre :
2009-2012

Le développement durable, c'est aussi « faire agglomération » de part et d'autre de la frontière

Dans un contexte frontalier dynamique, les inégalités entre territoires sont nombreuses, ainsi que les besoins de partenariats. La ville d'Annemasse s'est engagée dans différents projets qui dépassent largement son territoire :

- l'agglomération Franco-Valdo-Genevoise (projet franco-suisse) avec PDU, PLH et SCoT à cette échelle,
- en 2015, le RER frontalier reliera la gare d'Annemasse à celle de Genève en 20 minutes,
- en 2018, le tramway de Genève s'étendra jusqu'au centre-ville d'Annemasse.

Contexte

Une ville transfrontalière, confrontée à un ensemble d'enjeux environnementaux, sociaux et économiques

La ville d'Annemasse constitue un pôle régional d'importance de l'agglomération transfrontalière Franco-Valdo-Genevoise qui compte 700 000 habitants, répartis sur le canton de Genève, le district de Nyon, les agglomérations d'Annemasse et de Saint-Julien-en-Genevois et le Pays de Gex. Egalement cœur d'Annemasse Agglo, une agglomération française de 75 000 habitants, elle s'inscrit dans un contexte frontalier dynamique où les fortes inégalités de part et d'autre de la frontière appellent un développement économique et social équitable et durable. En outre, elle doit faire face à un très fort taux de renouvellement de sa population (équivalent au renouvellement total tous les 20 ans).

A ce contexte particulier viennent se greffer des difficultés de logement (pénurie de logements face à l'afflux de population, logements sociaux vétustes), de déplacements (saturation de la circulation intra-muros, nuisances sonores, absence de déplacements doux, transports en commun peu utilisés), et d'emploi (offre de formation peu adaptée ou mal connue). Annemasse portait déjà une politique active dans le domaine de l'environnement depuis dix ans pour faire face à ces problématiques ; elle s'est engagée en 2000 dans une démarche d'agenda 21 adoptée en 2004 (première ville de Haute-Savoie à le faire) et renforcée depuis par un second programme d'actions.

Démarche

D'une volonté à un engagement fort de participation et d'écoute

En 2003 et 2004, des études préalables, diagnostics techniques (bilan carbone) et une enquête téléphonique auprès de la population ont été effectués et ont abouti à sept thématiques de travail. La concertation étant un objectif important, notamment dans ce contexte de fort renouvellement, un processus volontariste a vu le jour, associant les habitants, les acteurs socio-économiques, les élus et les services. Au total, ces échanges ont donné lieu à plus de 100 heures de travail en commun. Les propositions du Forum 21, découlant d'une quarantaine de réunions, ont été analysées une à une avec les chefs de service concernés.

Afin de formaliser cette co-production et de rendre également compte de la volonté des élus d'être imaginatifs et réellement à l'écoute des habitants, la ville s'est dotée, en 2005, d'une charte de la participation visant à expliciter les trois types de démarches de participation proposés à la population, toujours en cours aujourd'hui :

- les réunions publiques par îlot d'habitations, pour conduire des projets partagés avec les habitants concernés sur les grandes opérations urbaines,
- les « Parlez-nous franchement » qui réunissent cinq fois par an les habitants pour traiter des « petites » interventions et compléter le diagnostic,
- les trois conseils consultatifs (un conseil par secteur géographique) mêlant habitants, acteurs socio-économiques et élus. Réuni trois fois par an, chaque conseil

développement



durable



traite d'un sujet commun à l'ensemble de la ville et apporte des propositions.

Le premier programme d'actions, validé en 2005, a été suivi d'un bilan qualitatif et quantitatif qui a montré que 55 % des actions avaient déjà été réalisées. Le bilan a par ailleurs conduit à une restructuration de l'Agenda 21 sous la forme d'une actualisation du diagnostic et d'un nouveau programme d'actions « 2009-2012 ». Ce dernier vise l'amélioration grâce à l'adoption d'un échéancier et d'une hiérarchisation des actions, ainsi que par une meilleure coordination des services.

Le regard des experts

Un Agenda 21 qui porte sur l'amélioration du cadre de vie et le lien entre la ville et ses habitants

La ville d'Annemasse doit gérer la dynamique économique et sociale et le renouvellement permanent de sa population. Elle a choisi, d'une part, de faire évoluer régulièrement son projet de façon à être en phase avec les enjeux territoriaux, et d'autre part, de tisser des liens concrets et permanents avec ses habitants.

L'Agenda 21 vise à promouvoir de nouvelles pratiques tant en interne, en montrant l'exemple, qu'en externe, en intervenant sur des modifications et adaptations du cadre et du mode de vie, sans pour autant renier le passé. Aussi le programme d'actions intègre-t-il une dimension « liens entre la ville et ses habitants et valorisation de son histoire », qui vise aussi à améliorer la qualité de vie et d'accueil des nouveaux Annemassiens en les associant le mieux possible à leur cité.

L'accent a été mis dans le programme d'actions sur l'amélioration du cadre de vie, l'amélioration des déplacements propres et la thématique santé-environnement.

Enfin, l'Agenda 21 d'Annemasse a contribué à l'élaboration d'autres projets, dont certains dépassent largement l'échelle communale, comme par exemple en apportant des éléments de réflexion et de débats et en intégrant des préoccupations environnementales dans le SCoT de l'agglomération.

Quelques exemples d'actions

Des jardins familiaux éco-responsables

La ville d'Annemasse loue plus de 100 parcelles de jardins aux habitants de la commune, pour une cotisation annuelle de moins de 50 euros.

Chaque année, les dix plus beaux potagers sont récompensés et leurs jardiniers encouragés.

En parallèle, une démarche éco-responsable est promue : le règlement intérieur a été modifié pour encourager les techniques écologiques et un groupe de travail a été constitué.

Un guide de l'éco-jardinier adapté aux jardins familiaux est en projet.

Des navettes gratuites pour limiter la circulation automobile dans le centre-ville

Afin d'encourager l'utilisation des transports en commun et lutter contre la saturation du centre-ville, une navette gratuite permet de relier ce dernier aux principaux parcs de stationnement extérieurs.

Les navettes circulent sept jours sur sept et peuvent être utilisées aussi bien pour aller faire ses courses que pour rejoindre son lieu de travail (voir ci-contre).

Ville d'Artigues-près-Bordeaux

Ville de Artigues-près-Bordeaux
(33)
Aquitaine



Population : 6 434 habitants
Nbre de commune(s) : 1
Surface du territoire : 7 km²

Date du plan d'action :
22 Mai 2008
Période de mise en œuvre :
2008-2014

Besoins de mixité sociale, notamment de logements sociaux

La forte croissance démographique des années 80 a entraîné la construction de lotissements de maisons individuelles entraînant une forte homogénéité des formes urbaines et un étalement urbain important. Au fil du temps, le besoin d'une diversité des types de logements a augmenté, dans un contexte de pression foncière et d'absence de réserves foncières communales. L'un des enjeux est de favoriser une plus grande mixité sociale, de proposer des parcours de logements diversifiés (dont atteindre 20 % de logements sociaux), tout en préservant le cadre de vie caractérisé par de nombreux espaces verts et en renforçant le lien social.

Contexte

Donner du sens aux projets, construire une ville solidaire, citoyenne et durable

La commune d'Artigues-près-Bordeaux, située aux portes de la métropole bordelaise, appartient à la CUB (Communauté urbaine de Bordeaux). Son évolution s'est traduite depuis le milieu des années 1970 par l'implantation d'activités économiques et un étalement urbain important.

La ville intègre, depuis plusieurs années, dans sa politique, les enjeux du développement durable à travers des actions spécifiques sur l'environnement, les bâtiments, l'urbanisme et la voirie. Souhaitant s'engager dans une démarche plus globale, elle a répondu en mars 2005 à l'appel à projets du Conseil général pour le soutien à l'émergence et l'animation d'agendas 21 locaux en Gironde. Ceci lui a permis d'élaborer son programme d'actions de développement durable aux côtés d'autres collectivités, avec l'appui des services du département.

Le 5 novembre 2005, l'organisation d'une journée du développement durable a marqué le démarrage officiel de l'Agenda 21. Les habitants ont été invités à participer aux premières plantations du plan de reboisement dans le parc de la mairie et à visiter une exposition sensibilisant aux petits gestes pour l'économie des ressources. En mai 2008, le Conseil municipal a validé le premier plan d'action de l'Agenda 21 comprenant 44 actions à mettre en œuvre entre 2008 et 2014.

Démarche

Un comité de suivi ouvert aux acteurs et à la société civile

Un comité de pilotage réunissant des représentants de la société civile, des agents et des élus a été mis en place au moment de l'élaboration de l'Agenda 21. Ce comité s'est transformé, en vue de la phase opérationnelle du plan d'action, en comité de suivi. Il est constitué de 20 membres renouvelés tous les deux ans dont la moitié d'élus, deux associations, le club des entreprises, quatre représentants de la société civile tirés au sort et trois syndicats de lotissement. Son rôle est d'assurer le suivi des actions en cours, d'impulser les nouvelles actions, d'être force de propositions, de contribuer à l'organisation et à l'animation de manifestations de sensibilisation (journées ou semaines thématiques) avec l'aide technique et logistique de la municipalité. Il participe également à l'évaluation de la démarche.

En impliquant fortement les associations dans les actions communales et en renforçant leur rôle, la commune permet d'en faire des relais en matière de sensibilisation et d'information de la population. Dans ce domaine également, les habitants ont été invités à transmettre leurs propositions d'actions via une carte postale, afin de toucher ceux qui n'avaient pas participé aux échanges lors des réunions de quartier. Les plus jeunes se sont exprimés par des dessins.

développement



durable



Le regard des experts

Mixité sociale, sensibilisation et écoresponsabilité communale

Le projet d'Artigues-près-Bordeaux vise à favoriser mixité et lien social en intensifiant la solidarité envers les aînés : avec des actions sur la gourmandise et l'accès à la connaissance, à la culture et aux loisirs.

La sensibilisation au développement durable a été prévue par le truchement de plusieurs actions :

- une maison écocitoyenne constituant un lieu d'information et de rencontre,
- une manifestation « troc plantes » visant à inciter les habitants à réduire l'usage de pesticides en adoptant des pratiques de jardinage plus respectueuses de l'environnement et de la santé,
- une incitation des foyers et des entreprises à la maîtrise et à la réduction des déchets.

Afin de toucher l'ensemble de la population, le programme d'actions s'appuie sur les associations (elles ont notamment pour rôle de renforcer le lien social, de permettre l'accès à l'information à un public plus précaire).

La commune s'engage également à montrer l'exemple au quotidien. Les actions prévues relèvent par exemple de :

- l'intégration de clauses sociales et environnementales dans les appels d'offre et/ou les appels à concurrence des marchés municipaux,
- l'amélioration de la performance énergétique des équipements municipaux,
- la maîtrise et la diminution de la production des déchets municipaux.

Quelques exemples d'actions

Une opération concrète pour inciter à réduire sa consommation en eau

Une expérience pilote d'observation de la consommation en eau auprès d'un panel de foyers volontaires sera initiée sur la commune.

Trois foyers artiguais représentatifs de la population seront équipés en matériel hydroéconome, puis un suivi de leur consommation et de leur changement de comportement sera effectué sur trois ans.

Les résultats seront transmis à l'ensemble de la population de façon à inciter chacun à agir concrètement.

Réduire l'utilisation des produits phytosanitaires

Plusieurs actions ont été prévues pour les particuliers, mais aussi les services techniques municipaux chargés des espaces verts comme :

- des techniques alternatives pour l'entretien des espaces verts (dont la lutte biologique intégrée),
- une généralisation des techniques de désherbage raisonné,
- la diversification des palettes végétales arborées et arbustives afin de limiter l'ampleur des traitements en cas de maladies,
- l'organisation annuelle d'un troc aux plantes (voir ci-contre).

Ville de Bordeaux

Ville de
Bordeaux
(33)
Aquitaine



Population : 236 000 habitants
Nbre de commune(s) : 1
Surface du territoire : 49.36 km²

Date du plan d'action :
Décembre 2008
Période de mise en œuvre :
2009-2014

En tant que grande Métropole française : donner l'exemple

Bordeaux a pris le parti de démontrer l'effet de l'action publique face à « l'urgence écologique ».

L'Agenda 21 est construit en assumant ce choix prioritaire donné à la thématique environnementale. Il est particulièrement ambitieux en matière de lutte contre le réchauffement climatique, puisqu'il vise à diminuer de 38 % la consommation énergétique avant 2014.

Le Plan Climat Territorial est intégré à l'Agenda 21.

Contexte

Elargir l'action menée dans le cadre d'une première charte, centrée sur l'exemplarité des pratiques de la ville

La ville de Bordeaux, capitale régionale en plein essor, appartient à une métropole de près de 760 000 habitants, qui la place au septième rang des agglomérations françaises. La ville a fait le choix de décliner sa démarche Agenda 21 en deux étapes.

Dans une première étape et dans un souci d'exemplarité, la ville a engagé en janvier 2007 un programme d'actions pluriannuel concernant pour l'essentiel ses propres modes de fonctionnement : la charte municipale d'écologie urbaine et de développement durable. Celle-ci avait pour objectifs de répondre aux grands enjeux de la lutte contre le changement climatique, la préservation des réserves en eau et de la biodiversité.

La seconde étape a consisté, par des phases de concertation successives, à enrichir ce premier programme d'actions des propositions émises par les Bordelais et les acteurs locaux pour déboucher sur l'adoption d'un document plus complet ayant une assise territoriale : l'Agenda 21. Celui-ci est, en outre, complété par un Plan Climat qui a vu le jour en fin d'année 2008.

Démarche

La diversité des outils de participation

D'importants efforts ont été opérés pour mobiliser la population :

- réunion plénière des conseils de quartiers (500 personnes),
- ateliers d'écologie urbaine dans les quartiers (440 personnes),
- rencontres éco-citoyennes autour de grands témoins (1 600 personnes),
- les 17/19 h avec le tissu associatif local,
- les 18/20 h éco-citoyens autour d'experts locaux sur des problématiques concrètes de la vie quotidienne,
- le forum Internet sur le portail de la ville (160 personnes),
- le questionnaire individuel pour le calcul de l'empreinte écologique des Bordelais (3 500 personnes).

Une maison éco-citoyenne mobile est par ailleurs allée à la rencontre des habitants dans les huit quartiers de la ville (7 200 personnes). Ce mode de communication présentait des expositions, des conférences débat, de la documentation, des animations pour tous publics autour des solutions écologiques, ou spécifiques pour les scolaires, la mise en valeur des actions de la ville, les bonnes pratiques des citoyens, une boîte à idées, des permanences info sur les économies d'eau et d'énergie, des conseils individuels, des ateliers collectifs.

développement



durable



Le regard des experts

Un agenda 21 ambitieux, qui traite de l'ensemble des domaines d'action

Cet Agenda 21, structuré et doté des moyens humains et financiers nécessaires, reste dans la logique de « l'écologie urbaine » développée dans la charte initiale.

La priorité donnée à « l'urgence écologique » se traduit par des actions fortes quant à :

- la problématique climatique (diminution des consommations, promotion des déplacements en transports en commun ou vélo, promotion de la rénovation du bâti et de l'éco-construction),
- la préservation des ressources et espaces naturels (renforcement des corridors écologiques et mise en valeur des espaces intermédiaires),
- la prévention des pollutions (mesures sur les produits phytosanitaires).

La dimension économique est appréhendée par l'aide au développement des filières courtes, la promotion des métiers du développement durable et l'incitation à l'entrepreneuriat dans les éco-filières.

La dimension sociale est vue au travers du soutien aux structures d'insertion et de lutte contre l'exclusion, de la solidarité Nord-Sud, des actions dans le champ culturel, de la formation et de l'éducation au développement durable.

Quelques exemples d'actions

Un plan de rénovation du bâti

La ville met en place un plan de rénovation énergétique et thermique de son bâti (650 bâtiments). L'objectif de réduction des consommations est de 20 % d'ici 2014, soit six ans avant les objectifs nationaux.

Il s'agit pour cela :

- d'atteindre l'objectif « Bâtiment Basse Consommation » dès 2010 et celui « Bâtiment à Energie Positive » des 2012 pour les constructions neuves,
- de diviser par deux en moyenne les consommations d'énergie pour les restructurations lourdes (mieux que la réglementation thermique en cours).

Organiser le partage de la rue pour toutes les mobilités alternatives

Pour que tous les modes doux cohabitent (voir ci-contre), Bordeaux poursuit sa politique de déplacements urbains avec des mesures comme :

- l'extension du périmètre « Bordeaux sans voiture » qui permet depuis 10 ans d'accueillir, tous les premiers dimanches du mois, vélos, rollers et skate en centre ville ;
- de nouveaux aménagements « rue jardin », zones de rencontre où le piéton devient prioritaire,
- la création de stationnements adaptés aux véhicules à petits gabarits et à faible émission de CO₂.

Ville de Buxerolles

Ville de
Buxerolles
(87)
Poitou-
Charentes



Population : 9 683 habitants
Nbre de commune(s) : 1
Surface du territoire : 9.17 km²

Date du plan d'action :
Mars 2009
Période de mise en œuvre :
2009-2010

La fédération des centres socio- culturels de la Vienne, animateur de la démarche

La fédération a animé, pour chaque atelier, des phases de diagnostic partagé et de définition des enjeux et objectifs. Elle défend une méthodologie participative impliquant chaque acteur et utilise des méthodes de débats et de concertation originales, qui favorisent l'implication et l'expression de l'opinion de chacun y compris ceux qui n'ont pas l'habitude de s'exprimer.

Les résultats attestent de l'efficacité de cette démarche : 30 des 40 participants à l'atelier « habitants » se sont engagés dans la mise en œuvre effective des actions.

Contexte

Un territoire périurbain avec une tradition de démocratie participative

Contiguë à l'agglomération de Poitiers, Buxerolles est une ville confrontée à des enjeux spécifiques d'urbanisation rapide (sa population a été multipliée par cinq en 50 ans), tout particulièrement sur le plan résidentiel. Les municipalités successives ont fait le choix de privilégier une densification de l'habitat afin de limiter l'étalement urbain.

Buxerolles bénéficie d'une tradition ancienne de pratiques de concertation et de participation : existence de conseils consultatifs, participation des habitants à l'élaboration de grands projets comme le centre socio-culturel ou l'école élémentaire. Depuis 2001, le développement durable a été affirmé comme une des priorités de l'action municipale. C'est pourquoi, en 2005, Buxerolles a signé une Charte de développement durable autour de quatre axes principaux : le citoyen (information et sensibilisation des habitants), les nouveaux modes de construction, les nouveaux modes de déplacement et la valorisation des potentialités locales.

La démarche Agenda 21 s'est imposée comme le meilleur moyen de donner une suite cohérente à cette charte en y associant l'ensemble des acteurs concernés : les associations, les partenaires, les autres collectivités locales (Communauté d'agglomération de Poitiers, département, région), les acteurs socio-professionnels. L'approbation des enjeux et des objectifs de l'Agenda 21 communal en 2008, suivie d'un premier plan d'action, dénote la volonté de poursuivre cette dynamique locale.

Démarche

Des moyens spécifiques de participation : organisation d'ateliers et modalités d'interface

Souhaitant promouvoir la gouvernance, les élus ont choisi d'allouer des moyens spécifiques à la réalisation et au suivi de l'Agenda 21.

Un comité de pilotage a ainsi été chargé de faire l'interface entre le Conseil municipal et un groupe d'animation. Celui-ci, avec l'aide d'un comité technique, organise et alimente en réflexions trois types d'ateliers à destination des élus, des agents et des habitants. Le premier atelier « habitants » a débouché sur la formation « d'habitants-animateurs », dont le rôle est de favoriser les échanges au sein des autres ateliers. Cette méthode, caractérisée par des habitants s'adressant à des habitants, facilite une plus grande liberté de parole de leur part.

Les différents ateliers ont été une véritable force de proposition, en amont du débat avec les élus lors du comité de pilotage. Cette première étape a mis en lumière les principaux enjeux qui constituent la colonne vertébrale du plan d'action. Pour chaque enjeu, des actions prioritaires ont été débattues en groupes de travail, puis hiérarchisées par le comité de pilotage, avant d'être présentées pour avis à l'atelier « habitants ».

développement



durable



Un nouvel appel à volontaires a permis d'élargir ce dernier aux associations et aux acteurs socio-économiques du territoire, afin d'approfondir les actions sélectionnées. Certains membres du groupe « habitants » sont porteurs de l'action et responsables de sa mise en œuvre quotidienne.

Le regard des experts

Un Agenda 21 axé sur la solidarité et la concertation locale

Considérant l'Agenda 21 comme un exercice privilégié pour diffuser des méthodes de démocratie participative, le projet de Buxerolles cherche à faire émerger une véritable coproduction entre politiques, services techniques et citoyens. Le choix d'actions dans le domaine de la solidarité est une expression forte de l'esprit de la démarche : le rapport à la citoyenneté, le lien avec les écoles, l'éducation des enfants, la responsabilisation des parents, la concertation de quartiers, structurent l'Agenda 21. La mobilisation et l'implication des acteurs permettent une organisation et un portage à la fois politiques et techniques en interne, ainsi qu'une animation réelle autour de la mise en application des principes du développement durable.

L'Agenda 21 mobilise des outils éprouvés et opérationnels comme le « carnet de bord habitant » et la « grille d'autoévaluation » pour les agents porteurs des actions. Des événements ponctuels, comme la participation chaque année depuis 2004 à la Semaine du développement durable, rythment et dynamisent la démarche.

Le projet de Buxerolles s'est fortement structuré à l'échelle communale. La Communauté d'agglomération de Poitiers porte également une démarche Agenda 21 depuis 2003. L'enjeu dans les années à venir sera de bien mettre en perspective les actions et résultats à ces deux échelles.

Quelques exemples d'actions

Promouvoir la nature en ville

Commune rurale à l'origine, Buxerolles s'est progressivement urbanisée jusqu'à devenir un territoire péri-urbain. C'est pourquoi de nombreuses actions visent à favoriser l'appropriation de la nature ordinaire par les nouveaux citoyens. En 2009, un jeu-découverte à travers la ville a permis de valoriser ses espaces naturels. En outre, grâce aux nombreux partenariats associatifs, un jardin-partagé de 1 800 m² a été créé dans un des parcs de la ville afin d'associer les jardiniers amateurs et les habitants (qui n'ont pas de jardin) dans un projet collectif de potager.

La « lettre Agenda 21 »

Le premier numéro, distribué dans tous les foyers en 2008, présentait la notion d'Agenda 21, le contexte global et local, ainsi que la démarche retenue par les élus. Un questionnaire était joint, permettant de mieux identifier les pratiques et attentes des habitants en matière de développement durable, ainsi qu'un coupon-réponse (voir ci-contre) pour recueillir les coordonnées des personnes qui souhaitent être informées de la démarche et/ou participer à l'atelier « habitants ». La « lettre Agenda 21 » paraît depuis deux fois par an, informant les habitants des réalisations et avancées concrètes.

Ville de Cannes

Ville de Cannes

(06)
Provence- Alpes
Côte d'Azur



Population : 71 526 habitants
Nbre de commune(s) : 1
Surface du territoire : 19,70 km²

Date du plan d'action :
Septembre 2009
Période de mise en œuvre :
2009-2012

Une maîtrise d'ouvrage partagée avec les syndicats intercommunaux

En l'absence d'intercommunalité, Cannes a fait le choix de mener seule son Agenda 21, même si les objectifs fixés relèvent pour la plupart d'actions dépassant largement la commune. C'est pourquoi la maîtrise d'ouvrage est partagée avec des syndicats intercommunaux.

L'Agenda 21 permet ainsi de mobiliser la collectivité et les acteurs du territoire (notamment dans le secteur touristique) autour d'un mode de développement plus responsable.

Contexte

Une ville balnéaire avec un cadre de vie privilégié

Cannes, ville balnéaire des Alpes Maritimes de plus de 70 000 habitants permanents, est mondialement connue pour accueillir chaque année le Festival International du Film. Avec une population pouvant tripler au moment de la saison touristique, elle a fait de sa situation géographique (cadre de vie, interface mer/montagne avec la proximité du massif de l'Esterel) un atout essentiel de son développement économique. Cannes doit dans le même temps faire face à des enjeux importants liés à la maîtrise de la pression foncière et de l'urbanisation et à la cohésion sociale sur son territoire.

La volonté de préserver et d'améliorer le cadre de vie des habitants et des villégiateurs a conduit la municipalité à s'engager dans une politique environnementale dès 2001 (charte pour l'environnement, plan vert, plan énergie). Le lancement de la démarche Agenda 21, en 2005, s'inscrit dans la continuité de cette réflexion avec la volonté de mobiliser les acteurs du territoire autour d'un mode de développement plus responsable.

Démarche

Une campagne de communication importante pour mobiliser les habitants permanents et les touristes

La particularité de la démarche de Cannes a consisté à informer, sensibiliser et faire participer non seulement les habitants permanents, mais également les villégiateurs. Dans cet objectif, une campagne ludique de sensibilisation a d'abord été menée au cours de l'été 2007, sous la forme de stands, d'animations et de questionnaires sur des lieux stratégiques : les plages et les marchés.

La ville a, par la suite, déployé d'importants moyens pour mobiliser la population à l'élaboration et au suivi de l'Agenda 21. Le lancement de l'Agenda 21 via le Forum Cannes 21 a été annoncé grâce à un compte à rebours quotidien paru dans les journaux locaux, complété par 21 messages d'information en faveur du développement durable. Un site Internet dédié joue également son rôle, avec des questions grand public et des interviews. Il est complété par une campagne radio et d'affichage, offrant le moyen de suivre la démarche au quotidien.

Les élus ont également été associés tôt dans la démarche avec une formation spécifique à la conduite du programme Agenda 21, afin de pouvoir porter et accompagner le projet auprès de la population et des différents services.

Trois séries de cinq ateliers thématiques ont permis de construire, en s'appuyant sur les enjeux identifiés dans le diagnostic, des propositions pour le plan d'action. Des ateliers similaires ont été constitués depuis, pour assurer le suivi de la mise en œuvre, ajuster les actions en cours et enrichir le programme d'actions.

développement



durable



Le regard des experts

Un nouveau regard sur la conduite des politiques

L'Agenda 21 de Cannes se caractérise par un panel de moyens variés pour associer la population et par la volonté d'une amélioration continue du projet. La concertation s'est traduite notamment par la mise en place d'une nouvelle forme de politique de quartier. Cette double approche a déjà entraîné des modifications des pratiques.

Les effets de l'engagement dans la démarche ont débouché sur une sensibilisation à l'éco-responsabilité des services municipaux et sur une évolution de l'organisation interne des services avec notamment la mise en place de référents Agenda 21 et d'une nouvelle direction développement durable. La construction d'une culture commune du développement durable s'opère ainsi dans la continuité et se répercute effectivement dans la prise de décision : analyse des actions au regard des principes de développement durable et référence aux objectifs de l'Agenda 21 dans les délibérations du Conseil municipal.

L'Agenda 21, enfin, a conduit à la mise en place d'un plan d'action transversal. En effet, si de nombreuses actions répondent aux enjeux directement liés aux activités touristiques de la ville (préservation et valorisation du patrimoine naturel, gestion des flux estivaux), d'autres actions traitent de problématiques telles que la solidarité et le volet social : aide au logement, soutien aux familles en difficulté, amélioration de l'accessibilité pour les personnes handicapées et meilleure accession au système de santé.

Quelques exemples d'actions

Des petits-déjeuners Agenda 21 avec les entreprises

La première rencontre avec tous les palaces de la région a eu lieu en juin 2008. La discussion sur les bonnes pratiques et les labels du développement durable, dans ce secteur économique clef pour Cannes, a montré une réelle sensibilité des entreprises et une volonté d'implication encourageante.

Ces cafés durables trouvent également leur prolongement dans la création de journées « portes ouvertes » entreprises et développement durable permettant au grand public de visiter les entreprises en pointe.

Faire de Cannes une « ville-santé »

C'est un des objectifs de l'Agenda 21 en matière sociale : diverses actions de sensibilisation ont été organisées par la Direction Hygiène et Santé (par exemple pour promouvoir l'eau du robinet), ainsi qu'une communication sur les services de soins municipaux auprès des scolaires. En outre, une charte a été définie pour mettre en place, tout au long de l'année, une permanence d'accueil pour les personnes en difficulté. Enfin, un plan anti-bruit est en cours de mise en œuvre, avec la création d'une charte communale contre les nuisances sonores (voir ci-contre).

Ville de Colomiers

Ville de
Colomiers
(31)
Midi-Pyrénées



Population : 35 000 habitants
Nbre de commune(s) : 1
Surface du territoire : 20.8 km²

Date du plan d'action :
Février 2009
Période de mise en œuvre :
2009-2013

Une participation diversifiée, à faire perdurer

Les outils mis en place pour animer la concertation lors de l'élaboration de l'Agenda 21 ont favorisé l'association de partenaires diversifiés (habitants, associations, personnes handicapées, public jeune) et la poursuite d'un lien, depuis le diagnostic, jusqu'au programme d'actions.

De nombreux événements ont été prévus pour garder la dynamique créée. Toutefois, la continuité de la participation reste, du point de vue des porteurs du projet, un défi à relever, notamment pour faire des habitants des acteurs du projet lors de sa phase opérationnelle.

Contexte

Consolider des actions et se donner de nouvelles ambitions adaptées

La commune de Colomiers, située dans le périmètre de la Communauté urbaine du Grand Toulouse, a contribué à asseoir la coopération intercommunale dans le périmètre Toulousain (eau potable, transports, etc). Elle joue un rôle central dans le secteur ouest de l'agglomération, au regard de son poids démographique, économique et de son niveau d'équipement. D'ores et déjà, la commune et les structures intercommunales auxquelles elle appartient ont largement pris part à des actions en faveur du développement durable :

- offre de transports en commun gratuits,
- mise en place de la collecte sélective,
- création de nouveaux espaces verts aménagés et ouverts au public,
- mise en oeuvre d'une politique volontariste en matière de renouvellement urbain ou de déplacements doux.

Le choix de la mise en oeuvre d'une démarche de développement durable à Colomiers s'inscrit d'ailleurs en cohérence avec les grandes orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Afin de consolider ses engagements, d'en assurer une meilleure cohérence et une plus grande lisibilité mais aussi de se doter de nouvelles ambitions, notamment en matière environnementale, la ville de Colomiers s'est engagée dans une démarche stratégique, globale et opérationnelle, à travers la mise en oeuvre d'un agenda 21 local.

Démarche

Quatre axes de travail prioritaires pour six plans d'action thématiques

La période de diagnostic a été organisée sous la forme de huit ateliers et d'une grande consultation auprès de la population au cours de laquelle 900 questionnaires adultes et 1800 questionnaires juniors ont été récoltés. Les points forts identifiés ont permis de déterminer trois enjeux de fonctionnement :

- la mise en place d'un cadre de réflexion stratégique pour les élus qui, en s'appuyant sur des références nationales ou régionales, puisse servir d'outil d'aide à la décision,
- la volonté d'exemplarité, grâce à une meilleure transversalité entre élus, entre élus et services, entre services et à une plus forte implication des services,
- une démarche de concertation ouverte (notamment à la société civile) et volontaire.

La municipalité a ensuite défini de grandes orientations stratégiques en identifiant quatre acteurs et partenaires indispensables dans l'élaboration et la mise en oeuvre future de l'Agenda 21 : les entreprises, la jeunesse, les associations et les partenaires publics avec, au premier rang, les services municipaux.

En cohérence avec les enjeux identifiés dans le diagnostic, quatre axes de travail ont été définis comme prioritaires : un développement économique qui profite à tous, l'intégration de chacun à la vie civique et sociale, l'éco-responsabilité et enfin l'exemplarité (incitation forte portée par la ville et ses services).

développement



durable



Ces axes ont enfin été déclinés en six plans d'action thématiques, de manière à gagner en lisibilité auprès du grand public : plan emploi-solidarité, plan culture-jeunesse, plan éco-citoyenneté et gouvernance, plan climat-énergie, plan aménagement et habitat durable, plan éco-responsabilité de la commune.

Le regard des experts

Une méthodologie source de réussite

Bénéficiant d'une tradition ancienne de participation et d'amélioration continue, l'Agenda 21 de Colomiers a été logiquement initié par une approche transversale et participative. Cohérent par rapport aux enjeux du territoire, il vise prioritairement l'épanouissement des hommes et des femmes par des actions d'envergure et une approche sociale et solidaire (éco-citoyenneté, insertion, observatoire des besoins sociaux).

Les éléments opérationnels (partenaires, budget, calendrier, implication des services internes) sont suffisamment précis dans le plan d'action pour assurer sa mise en œuvre effective. Ils sont complétés par des engagements politiques forts et des moyens spécifiquement mobilisés pour la phase opérationnelle. Par ailleurs, la traduction des actions sous la forme de six plans d'action thématiques est un gage de lisibilité de l'Agenda 21 pour le grand public et les partenaires du projet. La cohérence avec le cadre de référence national et les enjeux identifiés dans le diagnostic est recherchée. Chaque fiche action rappelle les finalités du cadre de référence auxquelles elle répond et les axes de travail prioritaires dans lesquels elle s'inscrit. Enfin, l'Agenda 21 intègre les éléments de communication et sensibilisation nécessaires à un effet d'entraînement, tant vers les institutions que vers les acteurs privés.

Quelques exemples d'actions

Un questionnaire pour les jeunes

La consultation opérée pendant l'élaboration de l'Agenda 21, avec la diffusion de deux questionnaires, a ciblé en partie le public jeune. Les questions étaient concrètes : « pour protéger l'environnement, ce que je fais c'est :

1. aller à l'école à pied,
2. je demande à mes parents d'acheter des produits bio ou équitables,
3. je dis à mes parents de respecter l'environnement. »

Au total, 1 800 questionnaires « juniors » ont été récoltés.

La campagne DISPLAY

Elle a été conçue par des spécialistes européens de l'énergie.

Elle encourage les autorités locales à afficher les performances énergétiques et environnementales des bâtiments publics.

Dans un premier temps, l'objectif est de faire prendre conscience des consommations et des rejets car, en s'associant, la collectivité et les usagers peuvent agir ensemble pour améliorer la situation d'un équipement. Par la suite, des groupes de travail seront constitués au sein de chaque structure pour avancer sur les économies d'eau et d'énergie. A Colomiers, la campagne DISPLAY s'est notamment traduite par l'apposition d'autocollants aux endroits clés de l'hôtel de ville (voir ci-contre).

Ville de Cruseilles

Ville de
Cruseilles
(74)
Rhône-Alpes



Population : 3 800 habitants
Nbre de commune(s) : 1
Surface du territoire : 25.5 km²

Date du plan d'action :
Juin 2009
Période de mise en œuvre :
Permanente

Les spécificités d'une zone rurale entre deux villes importantes

Cruseilles bénéficie d'une situation géographique privilégiée entre Annecy et Genève. D'après la DTA des Alpes du Nord, elle a une vocation rurale, en coupure d'urbanisation. Elle accueille de ce fait de nombreux ménages, travaillant à Annecy ou Genève et se caractérise par une population jeune (40 % de population en âge scolaire). Ces déplacements domicile-travail génèrent de nombreuses nuisances, accentuées par le trafic lié au tourisme. Plusieurs actions visent à valoriser le positionnement géographique pour l'économie locale : hôtel d'entreprises, éco-tourisme, hôtellerie de plein-air.

Contexte

L'Agenda 21 comme outil de pilotage stratégique pour l'équipe municipale

La ville de Cruseilles est structurée de manière multipolaire : un bourg centre et une dizaine de hameaux ruraux disséminés sur un espace essentiellement rural. Elle est située à mi-chemin entre Annecy et Genève, pôles d'attraction économiques, culturels et humains.

Le centre-ville n'en est distant que d'une vingtaine de kilomètres et est relié par une route à fort trafic et une autoroute, qui exercent une pression notable sur l'évolution urbaine (emploi, immobilier, etc).

En mars 2008, la nouvelle municipalité a souhaité engager Cruseilles dans un agenda 21 avec pour objectif de doter l'équipe municipale d'un véritable outil de pilotage stratégique du territoire, dans une logique de développement durable et dans un horizon non limité par le mandat municipal en cours.

Par ailleurs, il s'agissait d'engager avec les habitants et acteurs locaux une démarche concertée et pérenne de réflexion et d'orientation collectives concrètes sur le territoire de la commune.

Démarche

Une phase exploratoire puis une phase convergente

La première phase de réalisation de l'Agenda 21 s'est voulue exploratoire et créative. Des entretiens individuels ont été menés avec six cruseilliens pour faire émerger une perception du profil actuel de Cruseilles en matière de développement durable. Cette première phase s'est poursuivie par une série d'ateliers créatifs avec le groupe projet, composés d'habitants et d'acteurs locaux. L'objectif de ces ateliers était l'émergence de propositions et de pistes d'action. Cette phase s'est conclue par un « rendez-vous des idées » qui a accueilli 70 habitants et a permis de débattre autour de six thèmes définis par le groupe projet.

La deuxième phase, « convergente et décisionnelle », a défini le projet d'Agenda 21 lors de « forums horizon » réunissant le groupe projet, le comité de pilotage et les habitants volontaires. Pour ce faire, la méthode de « backcasting » a été utilisée : cela consiste à définir le chemin à parcourir en fonction de la problématique que l'on peut ressentir entre le point de départ et la destination.

Contrairement à une approche de scénario tendanciel où l'on prolonge les tendances du passé pour mieux imaginer ce qui pourrait se passer dans les années à venir, le backcasting définit la vision « idéale » du territoire, et la soumet aux différents atouts et contraintes de ce territoire, pour mieux évaluer les actions à mettre en place.

développement



durable



Le regard des experts

En premier lieu, des actions de sensibilisation

Les actions sélectionnées pour 2009-2010 sont des actions de sensibilisation et de mobilisation, ou encore des études préalables à des démarches de grande ampleur (opportunité d'un bilan carbone, d'un pôle services à la personne, de solutions de mobilité, positionnement d'image au regard d'Annecy).

L'Agenda 21 reflète une forte volonté de redynamisation locale et de cohésion sociale. Un des enjeux majeurs relève de l'accueil et de la bonne intégration à la vie locale de nouveaux habitants attirés par le cadre de vie et la proximité d'Annecy et de Genève où ils travaillent généralement, tout en conservant un cadre de vie attractif pour les habitants de longue date, qui ne bénéficient pas forcément de la même mobilité que cette nouvelle population et d'une même facilité d'accès aux services des deux grandes agglomérations.

La gouvernance innovante est également un des piliers voulus pour la démarche. Elle se traduit par la mise en place d'un élu-pilote pour chaque domaine d'action, par la création d'un programme de sensibilisation à destination des élus locaux, par la valorisation de nombreux partenariats (CAUE, exploitant de l'autoroute, réseau des communes alpines).

Le projet se caractérise, enfin, par une transversalité interne importante et organisée pour sa mise en oeuvre. Par exemple, l'élu-pilote d'un des six domaines d'action de l'Agenda 21 est volontairement distinct de celui en charge de l'action municipale sur la thématique.

Quelques exemples d'actions

Le réseau « alliance dans les Alpes »

Cruseilles fait partie de ce réseau qui depuis 1997 réunit 270 communes réparties sur sept états alpins. Ses membres s'investissent avec leurs administrés pour faire de l'arc alpin un espace de vie porteur d'avenir.

La Convention alpine constitue une base de travail et une ligne directrice vers un développement soutenable des Alpes. Le réseau de communes offre à ses membres la possibilité d'échanger expérience et information par delà les barrières linguistiques et culturelles, notamment au travers de séminaires.

Une méthode d'animation d'atelier, le « world café »

Il s'agit d'un processus créatif qui vise à faciliter le dialogue constructif et le partage de connaissances et d'idées, en vue de créer un réseau d'échanges et d'actions. Au cours de séquences successives (voir ci-contre), les participants analysent une question en discutant au sein de petits groupes à des tables pendant 20 à 30 minutes. Les participants changent de table après chaque séquence afin de « polléniser » leurs discussions avec les idées émises à d'autres tables. Un espace convivial est créé afin de favoriser les échanges (lumière, nourriture, petites tables, etc).

Ville d'Orléans

Ville
d'Orléans
(45)
Centre



Population : 113 130 habitants
Nbre de commune(s) : 1
Surface du territoire : 27.48 km²

Date du plan d'action :
3 mars 2006
Période de mise en œuvre :
2006-2013

Environnement, Économie... et attentes sociales

Orléans jouit d'un environnement patrimonial de qualité (Loire et espaces naturels préservés) et peut également compter sur le dynamisme et l'attractivité de son bassin économique : 1^{er} pôle pharmaceutique de France, 3^{ème} région de production de matériel électronique et 4^{ème} plateforme logistique. Le taux de chômage y est inférieur à la moyenne nationale et le salaire net moyen, lui, supérieur à la moyenne. Ici, le développement durable trouve particulièrement un sens autour d'enjeux qui s'équilibrent : consommer autrement, réduire la détresse et favoriser un autre développement, améliorer le cadre de vie.

Contexte

L'individu et l'environnement au centre des politiques locales

Ville ligérienne, Orléans allie à une histoire riche l'environnement prestigieux du Val de Loire.

Depuis 20 ans, la ville d'Orléans a mis en place des initiatives en faveur du développement durable. Elle s'est engagée en 1989 dans le réseau français des Villes-Santé de l'Organisation Mondiale pour la Santé, afin de développer des actions favorables à la santé et à la qualité de vie. Dix ans plus tard, la ville a signé une charte pour l'environnement avec l'Etat, l'ADEME et l'agence de l'eau Loire-Bretagne, structurée autour de trois axes : l'amélioration du cadre de vie, les déplacements et les espaces naturels. La même année, la signature de la charte d'Aalborg affichait le soutien d'Orléans à la campagne des villes européennes durables. En 2001, l'adoption d'une charte de démocratie locale et d'un programme de reconquête des bords de Loire vient compléter son engagement en faveur du développement durable. Ces différents projets font état de la volonté de la ville de mieux prendre en compte l'individu et l'environnement dans ses projets et de s'inscrire dans une démarche d'information et de sensibilisation des Orléanais. En 2003, la volonté de la municipalité d'intensifier ses efforts dans la voie du développement durable a été officialisée par le lancement de l'Agenda 21.

Démarche

Une gouvernance diversifiée

La démarche d'Orléans reflète une organisation participative et ascendante :

- des instances spécifiques internes : comité de pilotage, comité de suivi, direction développement durable, réseau de correspondants développement durable,
- une instance externe chargée de la définition du projet : le Forum 21 rassemblant plus de 180 personnes du monde associatif, économique, institutionnel et des collectivités. Le Forum 21 a été mobilisé régulièrement pour l'ajustement des actions, le partage des indicateurs, etc.

Les groupes de travail constitués par thématique ont conduit à présenter, fin décembre 2005, près de 240 propositions au Maire, dont 234 ont été validées.

Afin d'amplifier cette participation active des citoyens à l'élaboration de l'Agenda 21, la ville a initié une Charte de la Participation Citoyenne, articulée autour :

- d'un comité d'animation et de mobilisation au cœur des quartiers recueille l'expression des habitants, par l'organisation de réunions de participation et d'ateliers de travail,
- d'un Forum Citoyen, nouvel échelon participatif, permet d'organiser une concertation globale sur les projets qui dépassent le seul cadre du quartier,
- et de la Maison des Projets, siège du Forum Citoyen, est un lieu où chaque Orléanais peut s'informer et suivre l'état d'avancement des actions menées par la ville.

développement



durable



Le regard des experts

L'exemplarité de la ville

L'exemplarité est une valeur forte de cet Agenda 21, qui s'exprime pour les services de la ville et à travers les économies d'énergie, les déplacements doux et la préservation de la biodiversité.

En interne, pour améliorer sa capacité d'évaluation et d'appropriation par les services, la collectivité s'est engagée dans un important travail de réorganisation (création d'une délégation au développement durable) et d'élaboration partagée d'indicateurs et d'outils de suivi, basé sur le référentiel pour l'évaluation des agendas 21 locaux.

Les déplacements doux sont abordés par le biais d'une étude d'opportunité de déplacements de personnes en bateau-bus dans le cadre du projet Loire et de la réhabilitation du canal, ou encore par la réduction des déplacements en développant autant que possible un accès dématérialisé à l'ensemble des informations et des démarches administratives.

L'élaboration, également partagée, d'un plan biodiversité, d'un plan climat et d'un plan habitat, en cohérence avec l'Agenda 21, permettra de mettre en avant la stratégie de la ville au regard des enjeux locaux.

Quelques exemples d'actions

Une ville consomm'actrice par ses marchés publics

En février 2005, la ville a adopté une charte des achats durables très volontariste, privilégiant les produits, les services et les investissements respectueux de l'environnement et/ou accompagnés par une démarche sociale généreuse. Dès la première année, elle l'a appliquée au renouvellement de son parc automobile, demandant aux constructeurs qu'ils précisent leur gamme de véhicules « propres » ; le marché mentionnant aussi un critère de respect de l'environnement (émissions de CO₂). Les véhicules propres constituent 66 % du parc en 2009.

Préserver l'eau par le bio

L'essentiel de l'alimentation en eau de la ville est assuré par trois captages situés dans la zone du Val d'Orléans. Une usine de traitement utilisant de nouveaux procédés de filtration a déjà été réalisée.

Toutefois, afin de préserver également les ressources, Orléans étudie la mise en place d'un fonds de conversion à une agriculture environnementale (durable, bio ou raisonnée) sur ses zones de captage.

Ville de Saint-Geniès Bellevue

Ville de Saint-Geniès Bellevue (31)
Midi-Pyrénées



Population : 2 188 habitants
Nbre de commune(s) : 1
Surface du territoire : 3.76 km²

Date du plan d'action :
23 mars 2009
Période de mise en œuvre :
2009 – 2012

Un village où il fait « bon vivre »

De part sa proximité avec l'agglomération toulousaine, la commune de Saint-Geniès Bellevue est recherchée par une population urbaine pour sa qualité de vie.

Mais celle-ci peut être rapidement menacée si la commune devient une cité dortoir ou si l'urbanisation est mal gérée. Le village se doit donc de préserver ses qualités actuelles : rester un village vivant, où il fait bon habiter et où les ressources naturelles sont respectées.

Contexte

L'objectif : construire une vision commune du territoire, dans une ville en pleine mutation

Saint-Geniès Bellevue est une commune vallonnée et boisée, située à 10 km au Nord-Est de Toulouse. Cette proximité favorise une forte croissance démographique de la commune (plus de 20 % entre 1999 et 2009). De nombreux habitants travaillent dans l'agglomération toulousaine.

Depuis longtemps sensible aux sujets environnementaux, la municipalité a été interpellée par un groupe d'habitants pour lancer un agenda 21. En 2002, un groupe de citoyens (trois familles) particulièrement intéressé par le sujet, a fait un travail de sensibilisation et d'information de la population sur la nécessité de lancer un agenda 21 local. Le Conseil municipal a repris cette initiative et voté son engagement à le réaliser en novembre 2006. L'objectif principal de l'Agenda 21 est de constituer une stratégie transversale de développement de la ville afin de construire une vision commune par les différents acteurs de la démarche (municipalité, groupe de réflexion citoyen, groupe d'animation de l'Agenda 21, habitants du village).

Démarche

Un collectif de citoyens à l'origine de la démarche

L'animation de la démarche est assurée bénévolement par les trois familles à l'origine de l'Agenda 21. Cette organisation originale peut présenter un inconvénient : le temps nécessaire pour faire progresser la réflexion, forcément plus long.

Ce groupe d'animation travaille en étroite collaboration avec les élus, en particulier le Maire et les correspondants Agenda 21, qui sont fortement impliqués et qui portent politiquement le plan d'action.

Un comité de réflexion regroupant une trentaine d'habitants de la commune a également été constitué suite à un appel à candidature. Afin d'assurer une participation plus large associant l'ensemble des composantes de la population communale, des réunions de « synchronisation » se sont tenues, destinées à recueillir l'adhésion au projet de l'ensemble de la population.

Le groupe d'animation a choisi de mener en parallèle le diagnostic et le plan d'action afin de conserver un certain dynamisme dans la démarche. Les réunions mensuelles du groupe de réflexion ont donc servi à la fois à :

- dresser un diagnostic factuel de la situation préparé par le groupe d'animation,
- confronter et valider ce diagnostic avec le groupe de réflexion,
- identifier des actions très pratiques et pragmatiques en relation avec le diagnostic identifié.

Après un an d'échanges, trois axes ont défini la stratégie : la limitation de l'urbanisation, la pérennisation du lien social et la maîtrise de la consommation des ressources naturelles.

développement



durable



Le regard des experts

Un exemple pour les communes alentours

La démarche est caractérisée par l'implication importante de la population, depuis la prise d'initiative d'engager un agenda 21, jusqu'à son animation. Les premières actions demeurent ponctuelles mais devraient déboucher, dans un deuxième temps, vers des modalités d'intervention plus globales et transversales. Sa propagation aux communes alentours est sans aucun doute le meilleur gage de la pérennité et de l'efficacité de l'action entreprise. La mise en place d'une commission extra-municipale institutionnalise et pérennise la relation élus - citoyens mise en œuvre. Le plan d'action est en adéquation avec les moyens d'une collectivité de cette taille : un bon nombre d'actions n'implique pas de moyens financiers spécifiques, mais s'appuie sur un changement d'approche, un sens de l'initiative et surtout une forte motivation des acteurs parties prenantes.

Les changements les plus marquants sont attendus, en premier lieu, dans le champ des actions visant à développer des pratiques plus éco-responsables, immédiatement efficaces et démonstratives. Ce sont, par exemple, le festival cinéma sur le développement durable, la création d'un site Internet, les salons organisés chaque année (sur l'éco-habitat en 2007, l'alimentation en 2008, la mobilité durable 2009), mais aussi des visites de la station d'épuration. Peu coûteuses, elles sont de nature à faire évoluer les comportements.

Des approches nouvelles en matière d'urbanisme (nouveau lotissement économe et respectueux de l'environnement), de consommation d'énergie (rénovation de l'éclairage) et des ressources (récupération de l'eau de pluie) sont également très présentes dans le projet.

Quelques exemples d'actions

Des espèces végétales moins consommatrices

Un travail en collaboration avec les jardiniers municipaux permet de réduire l'eau nécessaire à l'arrosage, de limiter l'énergie utilisée et de diminuer la pénibilité des tâches d'arrosage. Sont identifiés des plantes locales sobres en eau ainsi que des gazons à pousser lente et demandant peu d'arrosage. Une réflexion est en cours sur la pose de ce type de gazon lors de la prochaine réfection du stade. Enfin, le choix de certains engrais verts vise à renforcer les racines des pelouses, entraînant un plus faible besoin en arrosage.

Le salon de la mobilité durable

Ce salon a été organisé pour informer un large public sur l'importance de l'enjeu et l'impact de nos déplacements pour lutter contre les dérèglements climatiques. Volontairement associés, les commerçants locaux ont pu présenter des produits habituels ou occasionnels en expliquant ce qu'ils ont de « durable ». Plusieurs exposants ont présenté des solutions de déplacements doux (bus dernière génération, véhicule à air comprimé, voiture électrique) ; les conférences ont porté sur l'autopartage, le pédibus, les carburants de demain ou encore les véhicules électriques.

Ville de Talence

Ville de
Talence
(33)
Aquitaine



Population : 42 000 habitants
Nbre de commune(s) : 1
Surface du territoire : 8.35 km²

Date du plan d'action :
Mars 2009
Période de mise en œuvre :
2009-2012

L'insertion dans un Réseau de partage d'expériences Agendas 21

Talence bénéficie pour la mise en œuvre de son Agenda 21 des expériences du Conseil départemental des agendas 21 locaux de Gironde et du réseau des villes durables et Agendas 21 de la Communauté urbaine de Bordeaux.

Preuve de son engagement et de son savoir-faire, la ville de Talence a été lauréate en 2009 des appels à projet de ces deux institutions pour l'animation des agendas 21 locaux.

Contexte

Forte croissance de population et tertiarisation de l'économie

Commune de l'agglomération bordelaise connaissant une croissance démographique de plus de 10 % en 10 ans, Talence est confrontée à des évolutions significatives depuis plusieurs années : étalement urbain, tertiarisation des activités, augmentation des déplacements urbains, etc. Elle se caractérise par une mixité de fonctions commerciales et tertiaires et la présence d'un campus universitaire. Elle s'inscrit également dans le processus de tertiarisation de l'économie qui touche les autres communes de la première couronne de l'agglomération bordelaise.

Dans ce contexte de transformation, la ville a voulu se mobiliser pour répondre aux nouvelles attentes de la population et donner du sens à son action, ce qui a débouché, en 2005, sur l'élaboration d'un agenda 21 local. Celui-ci comporte 55 actions, allant du bilan du patrimoine arboré à la « recherche de commerce d'excellence », en passant par l'information sur la qualité de l'air mais aussi la « sensibilisation sur les questions d'incivisme », les « ateliers-santé » ou l'emploi associatif.

Démarche

Un Conseil Local du Développement Durable associant élus et habitants

La ville de Talence a conçu sa démarche Agenda 21 sur une double implication, d'une part celle de ces services municipaux et d'autre part celle de la population.

Dès l'origine, la Mairie de Talence s'est appliquée à être vertueuse dans son fonctionnement afin de crédibiliser la démarche Agenda 21 auprès des Talençais. Depuis, elle mène un effort permanent pour montrer l'exemple dans la prise en compte des handicaps, des déplacements, de la gestion des déchets et des espaces verts, ainsi que l'organisation d'achats responsables. Elle s'appuie sur une sensibilisation et un engagement fort des agents municipaux, qui ont été associés à des groupes de travail, puis à la rédaction de propositions d'actions. Cette démarche et cette volonté d'exemplarité sont devenues de véritables outils de management pour la collectivité.

Dans le même temps, Talence s'est attachée à organiser des animations et des sensibilisations à destination du grand public en s'appuyant sur des événements comme la Semaine nationale du développement durable ou la Semaine européenne de la mobilité. La création d'un Conseil Local du Développement Durable (CLDD) s'inscrit dans cette volonté d'une participation citoyenne forte. Il est composé d'un comité de pilotage avec trois personnes désignées par le Conseil municipal, trois personnes issues de la société civile et de quarante-cinq personnes volontaires. Instance participative de sensibilisation, de réflexion, de consultation et de proposition, le CLDD a notamment pour mission de conduire une réflexion sur la définition et l'analyse des indicateurs.

développement



durable



Le regard des experts

Un projet qui mobilise un mouvement citoyen à l'échelle de la commune

Initié en 2006 par un diagnostic confié à une association indépendante, l'Agenda 21 de Talence est le résultat d'un travail rigoureux et volontariste. Il a notamment permis d'assurer une collaboration effective de la population et se caractérise par un souci de sensibilisation citoyenne et sociale avec plusieurs objectifs forts en matière d'adaptation au changement climatique ou de cohésion sociale et de solidarité : lutte contre l'incivilité, soutien aux parents et aux plus démunis, accessibilité des handicapés, soutien aux projets d'initiatives locales et d'échanges.

L'engagement de la collectivité et de ses équipes permet une dynamique et un portage forts pour la mise en œuvre des décisions prises à l'occasion de la démarche. L'Agenda 21 repose sur de multiples actions ponctuelles dans de nombreux domaines qui concourent, ensemble, à améliorer globalement le cadre de vie, le bien être et l'implication concrète des habitants dans le développement durable du territoire communal.

L'Agenda 21 de Talence tire aussi pleinement profit de la dynamique territoriale avec l'intercommunalité, le département et la région et à sa participation aux réseaux d'échanges.

Quelques exemples d'actions

Un forum de l'emploi durable

Depuis sept ans, le service emploi de la Mairie de Talence organise un forum de l'emploi mettant en relation demandeurs et entreprises. En 2010, cette rencontre devenue intercommunale avec l'association des communes de Gradignan et Villenave d'Ornon a eu pour objectif de mettre en valeur l'évolution des métiers du développement durable :

- de nouveaux métiers (comme les éco-conseillers),
- de nouvelles orientations se structurant dans des métiers existants, notamment dans les domaines du bâtiment et de l'agro-alimentaire.

Un guide pour l'éco-construction

La ville de Talence a réalisé ce guide (voir ci-contre) avec l'idée de façonner au travers des rénovations et des nouvelles constructions, une identité talençaise pour les années et générations à venir. La liste d'engagements déclinés dans ce guide a pour ambition de sensibiliser chaque demandeur de permis de construire en l'orientant vers des constructions durables afin d'une part de préserver et de mettre en valeur le capital environnement, et d'autre part de structurer la croissance urbaine de Talence. Ce guide a aussi pour objectif d'enrichir le patrimoine commun et de participer à la création de l'image de la ville.

Ville de Vailhauquès

Ville de
Vailhauquès
(34)
Languedoc-
Roussillon



Population : 2 094 habitants
Nbre de commune(s) : 1
Surface du territoire : 16.12 km²

Date du plan d'action :
Mars 2009
Période de mise en œuvre :
3 ans

Une urbanisation imposée par la topographie des lieux

La commune de Vailhauquès est implantée au pied des reliefs environnants, en fond de vallon, ce qui a imposé une urbanisation relativement mitée et organisée en plusieurs hameaux, sans cœur de village défini.

Le défi de la commune pour les années à venir est de relier physiquement les hameaux entre eux, tout en maîtrisant bien l'étalement urbain et en créant un véritable centre-ville.

Contexte

D'un village rural à une ville dynamique, le juste équilibre

Vailhauquès est une commune de 2 000 habitants située au carrefour de deux axes autoroutiers importants : l'A75 en direction du Massif Central et l'A9 en direction de Perpignan ou de Lyon-Marseille.

A mi-chemin entre un milieu semi-urbain et un milieu rural, la commune connaît une forte attractivité, grâce, notamment, à la proximité de Montpellier. Autrefois village rural habité par des agriculteurs et des viticulteurs, Vailhauquès tend à devenir un lieu de résidence pour les actifs travaillant dans les villes proches.

La municipalité s'est engagée depuis son premier Plan d'Occupation des Sols (POS) en 1978 à maîtriser son développement urbain et à préserver ses espaces ruraux et naturels. La pression démographique étant de plus en plus importante, elle a souhaité réorganiser son développement foncier en y privilégiant les actions de renouvellement et de restructuration interne plutôt que l'étalement urbain.

Vailhauquès cherche aujourd'hui à trouver un équilibre entre un village rural et dynamique (via le développement de nouvelles activités économiques), entre la préservation de ses espaces naturels et le renforcement de son identité, entre l'accueil des nouveaux habitants et le respect de ceux qui y résident.

Démarche

Une dynamique : plusieurs instances de gouvernance

En 2008, le Conseil municipal a décidé d'adhérer à la charte d'Aalborg et de se lancer dans une démarche Agenda 21.

Après une période de sensibilisation des habitants, Vailhauquès a réalisé le diagnostic territorial, avec l'aide d'un bureau d'étude externe et l'appui méthodologique et financier de la DIREN et du département de l'Hérault. Outre une analyse documentaire et des entretiens, le travail a également été mené en ateliers.

Quatre instances de gouvernance ont été créées pour animer la démarche Agenda 21 :

- les groupes de travail (ouverts à tous) comme forces de proposition,
- les Forums 21 pour présenter la démarche et la valider avec l'ensemble des acteurs (habitants, experts, associations, entreprises, collectivités voisines),
- la commission développement durable (validation des grandes phases),
- le Conseil municipal.

Les groupes de travail ont participé à la démarche en s'enrichissant de nouveaux intervenants en fonction du stade d'avancement (diagnostic, plan d'action, mise en place, amélioration continue) et de la transversalité qui a pu prendre forme grâce aux échanges entre différents groupes pendant une même phase.

développement



durable



Enfin, afin d'apporter un regard extérieur sur la démarche et son efficacité, un Conseil des Sages a été formé avec la participation des communes voisines et des services déconcentrés de l'Etat.

Le regard des experts

Des engagements contre l'étalement urbain et la déprise agricole

Au regard de la volonté politique affichée, l'acculturation des habitants et des autres collectivités au développement durable, accompagnée d'un plan d'action ambitieux et cohérent, paraissent effectivement pouvoir apporter une réponse aux enjeux du territoire.

Face à l'enjeu majeur que représente la déprise viticole cumulée à la pression foncière, la commune se donne les moyens de lutter contre la périurbanisation et la spéculation foncière.

La révision du PLU est envisagée dans le cadre d'une démarche AEU (Approche Environnementale de l'Urbanisme). Elle intégrera un maximum de contraintes environnementales (récupération des eaux de pluies dans les jardins des particuliers, mise en place du photovoltaïque) et permettra de promouvoir la densification. Une étude foncière aura pour objectif de concentrer le parcellaire, très éclaté, et une mise à disposition de parcelles conséquentes d'un seul tenant. Sont particulièrement visés le maraîchage et les cultures alternatives (chanvre, bambou, truffières).

Quelques exemples d'actions

Un marché paysan pour développer les circuits courts et l'installation de nouveaux agriculteurs

L'achat des principaux produits de consommation se fait dans les grandes surfaces, ce qui nécessite pour les Vailhauquois un déplacement minimum d'une dizaine de kilomètres. Les commerces existants ne répondent pas aux besoins hebdomadaires.

La commune a pris l'initiative de créer un marché paysan, pour inciter les agriculteurs dans un rayon de 30 km à venir vendre leurs produits. L'objectif secondaire est de favoriser l'installation de jeunes agriculteurs.

Une démarche d'« éco-école »

La volonté de l'école primaire de Vailhauquès d'obtenir cet écolabel délivré par la Fondation pour l'Education à l'Environnement en Europe est soutenue par la municipalité. Engagées pour cinq ans, l'école et son équipe enseignante devront réaliser un diagnostic et un programme d'actions dans les domaines de l'énergie, de l'alimentation, des déchets, de l'eau et de la biodiversité. La démarche, progressive, a déjà débuté avec des actions de nettoyage du cours d'eau de la Mosson, des classes transplantées autour de la gestion de l'énergie, d'actions de tri des déchets et de gestes écologiques.

Ville de Vertou

Ville de Vertou

(44)

Pays-de-la-Loire



Population : 21 640 habitants
Nbre de commune(s) : 1
Surface du territoire : 35.68 km²

Date du plan d'action :
Mai 2007
Période de mise en œuvre :
2007-2010

Un projet qui implique les plus jeunes avec la création d'un Club Agenda 21

La création de ce Club ouvert aux 10-12 ans vient de la volonté de la municipalité de donner une place particulière aux enfants et de les rendre acteurs de leur propre avenir.

Il fonctionne autour de plusieurs grands thèmes liés au développement durable, comme la citoyenneté, la solidarité, les droits des enfants ou la cohésion sociale.

Les réunions, organisées de façon ludique, visent à transmettre une information, base d'échanges pour ensuite définir, actualiser et suivre les projets.

Contexte

Une dynamique d'agglomération

La ville de Vertou est située entre l'espace urbain de l'agglomération Nantes métropole et le cadre rural de la Sèvre nantaise et son vignoble. C'est une des communes résidentielles les plus attractives de l'agglomération nantaise, qui a su maîtriser l'urbanisation forte de ces dernières années. Elle reste ainsi très privilégiée sur de nombreux aspects : situation géographique, cadre de vie, cohésion sociale et environnement.

Les élus ont récemment fait le double constat de l'enjeu de maintenir cette qualité de vie et du contexte local extrêmement favorable en termes d'engagements pour un développement durable, du fait de l'Agenda 21 porté par la Communauté d'agglomération de Nantes sur le territoire. Celui-ci les a inspirés tant dans l'engagement d'une démarche Agenda 21, que dans l'analyse des enjeux du territoire et des actions à développer.

L'Agenda 21 de Vertou vient couronner une réflexion déjà engagée pour le PADD du PLU en 2005 et le volontarisme de la ville dans le domaine de l'environnement et de la qualité de vie des citoyens.

Démarche

Poser une base solide pour la gouvernance et inciter à la responsabilité des services

L'Agenda 21 de Vertou s'est structuré à partir d'un cadre privilégié de participation. Des ateliers 21 ont été conçus, ouverts aux différents acteurs de la commune : habitants volontaires, agents municipaux, membres du comité consultatif à la vie associative, chefs d'entreprise, artisans, commerçants, agriculteurs et viticulteurs. Ces réunions de concertation et d'échanges ont également conduit à un travail par petits groupes (7-8 personnes) sur les enjeux de l'Agenda 21 et visant à les décliner en propositions d'actions concrètes.

Les élus ont été associés pour débattre des priorités du comité de pilotage, échanger sur les propositions formulées par les habitants et les agents et faire de nouvelles propositions d'actions.

La ville a fait le choix d'impliquer fortement ses agents en incitant à l'exemplarité de ses services en matière d'éco-responsabilité. Cette démarche a notamment abouti en 2008 à l'engagement d'un diagnostic énergétique sur la totalité des bâtiments publics communaux. Il porte sur quatre axes : les dispositifs d'isolation, la vérification des dispositifs de chauffage, la consommation énergétique, les émissions de CO₂.

développement



durable



Le regard des experts

Un agenda 21 communal comme outil de management

La forte dynamique communautaire impulsée par l'Agenda 21 de la Communauté d'agglomération de Nantes, marquée par la présence d'un « réseau Agenda 21 », bénéficie à celui de la ville de Vertou.

La démarche a été conçue de manière très intéressante comme un outil de management et de renouvellement de la politique municipale, ce qui s'illustre bien par la mobilisation de l'administration et des agents dans l'élaboration et la mise en œuvre. L'implication importante de la municipalité vise à favoriser l'évolution des politiques d'intervention (grâce à un plan d'action très opérationnel) et des méthodes de travail des agents (rapport annuel, éco-responsabilité).

Deux axes forts et complémentaires de l'Agenda 21 sont :

- la recherche de l'amélioration globale du cadre de vie : cohésion sociale, espaces verts, déplacements doux, usages respectueux des chemins,
- la mobilisation de l'administration : achat responsable, diagnostic énergie des bâtiments, plan de déplacements du personnel.

Par ailleurs, la démarche se traduit par la volonté de sensibiliser les habitants en développant des animations, des moments de débat et en valorisant les atouts de la commune (espaces verts, biodiversité, mobilité).

Quelques exemples d'actions

L'organisation annuelle d'une foire intercommunale sur le développement durable

La sensibilisation des habitants aux enjeux du développement durable s'appuie sur cette foire intercommunale (voir ci-contre).

Des spécialistes sont associés comme l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), la Confédération des Artisans et Petites Entreprises du Bâtiment et la Fédération Française du Bâtiment. La sensibilisation des habitants se poursuit au-delà de cet événement annuel avec l'accès à un espace de documentation à la bibliothèque et la création d'outils de communication.

Des logements sociaux écologiques et innovants

Le choix a été fait de mettre en place de l'habitat durable en commençant par les logements sociaux, afin de montrer qu'il est possible de concilier faibles coûts et matériaux innovants. Un système de production solaire a été mis en place, profitant à 27 logements sociaux. Dans un autre quartier, le projet de 16 logements sociaux mise sur la compacité des bâtiments, un habillage végétalisé pour l'isolation et un système de production d'eau chaude collective solaire.

Syndicat Mixte d'Aménagement et de Conservation de la Vallée du Galeizon

Syndicat Mixte
SMACVG
(30)
Languedoc-
Roussillon



Population : 16 445 habitants
Nbre de commune(s) : 19
Surface du territoire : 321 km²

Date du plan d'action :
21 juillet 2008
Période de mise en œuvre :
15 à 20 ans

Un projet pour deux zones géographiques aux enjeux différents

L'Agenda 21 porte sur un bassin versant situé au sud-est du Parc national des Cévennes, spécifique au sein de celui-ci. De plus, on distingue pour ces trois vallées : la partie haute du territoire, rurale dans un environnement montagnard et au passé minier, et la partie basse, périurbaine (agglomération d'Alès) et en proie à des difficultés post-industrielles. Dans ce contexte mêlant économie post-industrielle, protection de la biodiversité et environnement montagnard, l'Agenda 21 joue un rôle fondamental de cohérence des actions et d'affirmation de l'identité du territoire.

Contexte

De la réserve de Biosphère, à une démarche Agenda 21 plus vaste : l'Agenda 21 « Galeizon, Vallée Longue-Calbertois et Pays Grand'Combien »

Située à la charnière entre un secteur très urbanisé (l'agglomération du Grand Alès) et une zone naturelle protégée (le Parc national des Cévennes - PNC), la vallée du Galeizon est encore préservée. D'ailleurs, suite à la création de la Réserve de Biosphère des Cévennes, elle a été désignée comme site expérimental pour la mise en place de la démarche M.A.B (Man and Biosphère) de l'UNESCO. Celle-ci a pour vocation d'étudier et de suivre les évolutions liées à la cohabitation entre l'homme et les milieux qu'il occupe, les articulations entre objectifs de protection des milieux naturel, culturel et de maintien ou de développement d'activités humaines. Le Syndicat mixte (SMACVG), regroupant cinq communes, a été créé en 1992 pour mettre en œuvre le projet de développement durable du territoire. Le passé minier de ces communes, avec l'exploitation des ressources du territoire, a rendu particulièrement ambitieux ce projet. La dynamique de la démarche MAB s'est propagée, par la suite, aux communes voisines qui connaissent les mêmes problématiques : les communes de la Communauté de communes du pays Grand'Combien et de la Communauté de communes de la Vallée Longue et du Calbertois en Cévennes. Le projet d'élaborer un « agenda 21 » a donc été engagé en 2006, en associant le SMACVG et les deux intercommunalités.

Démarche

Une combinaison de partenariats pour dépasser l'organisation administrative et porter le projet

Le territoire s'est engagé dans une large concertation pour ancrer les bases de son projet. En 2007, un observatoire scientifique du territoire a été créé en mobilisant les partenaires et les habitants locaux dans le but d'améliorer les connaissances des effets engendrés par les activités humaines sur le milieu. En outre, des scientifiques sont régulièrement accueillis et des visites sont organisées dans le cadre du réseau national des réserves de biosphère. Parallèlement, un travail de concertation s'est engagé avec les autres acteurs locaux via le Forum 21, groupe de travail rassemblant élus, techniciens, habitants et acteurs du territoire. Les différents conseils communautaires ont alors approuvé l'Agenda 21 et, pour le faire vivre, une structure d'animation a été mise en place portée par convention par le SMACVG (représentant les communes du Syndicat et des deux Communautés de communes, ainsi que leurs partenaires dans ce projet : le PNC, les services de l'Etat, la région). La structure d'animation est pilotée par un comité de pilotage, tandis qu'un comité technique veille au suivi des actions, à l'évaluation régulière de l'Agenda 21 et à son articulation avec les autres projets de territoire (pays des Cévennes, Agenda 21 de l'agglomération alsacienne). Le périmètre géographique de l'Agenda 21 ne se traduisant pas sous la forme d'un périmètre administratif, le PNC, impliqué de longue date sur le territoire, est devenu un partenaire privilégié. Présent dans le comité technique et le comité de pilotage, il a soutenu les élus locaux pour cette démarche considérée comme exemplaire et qui peut faire référence pour d'autres territoires qu'il accompagne.

développement



durable



Le regard des experts

Quand l'approche économique est essentielle pour l'environnement et le social

L'Agenda 21 a un objectif de développement économique, majeur pour ces territoires, mais avec une triple optique de retombées sur l'emploi, les paysages et la biodiversité. Un enjeu est de redonner à l'agriculture et à la sylviculture une place centrale après l'abandon de l'exploitation minière. Le pari économique de l'Agenda 21 est d'autant plus intéressant qu'il prend également appui sur :

- les complémentarités rural/urbain, avec l'existence du bassin de vie Alès-La Grand'Combe qui permet de proposer des emplois dans le tertiaire,
- l'attachement fort au territoire et à ses valeurs à travers les paysages, le patrimoine culturel (mémoire de la mine, nombreuses festivités locales), les ressources naturelles locales, la préservation de l'identité cévenole,
- l'ouverture aux autres territoires pour une gestion commune de certaines problématiques (mise en valeur des paysages, protection des cours d'eau, gestion du risque incendie, maîtrise foncière).

Ainsi, d'abord centré sur la vallée du Galeizon et la démarche Man and Biosphère, l'Agenda 21 s'est élargi aux territoires voisins confrontés à des problématiques similaires autour de la cohabitation entre l'homme et son environnement. Un des enjeux de gestion est, par exemple, d'atteindre un boisement de 80 à 90 %, alors qu'il n'est plus aujourd'hui que de 20 %, ce qui provoque des problèmes de gestion de l'eau, une dégradation des paysages et une perte de biodiversité.

Face à cette avancée de la forêt, l'Agenda 21 prévoit de restaurer et valoriser les terrasses agricoles et, pour la gestion des espaces boisés, la (ré)organisation de la filière bois : valorisation des bois locaux, exploitation de la filière bois-énergie, structuration de la filière châtaigne (et de la filière « agriculture bio » en complément).

Quelques exemples d'actions

Création d'un atelier de transformation des châtaignes et des petits fruits

Ce projet collectif né de la concertation préalable a pour objectifs de proposer une activité économique complémentaire aux agriculteurs en place, valorisant et permettant l'entretien des châtaigniers (composante essentielle du paysage cévenol), de favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs et la reconquête de terres agricoles en friches. La mission Agenda 21 apporte un appui technique puis d'animation auprès des 25 agriculteurs intéressés, regroupés depuis en CUMA. Le projet est soutenu par le Comité de Bassin d'Emploi des Cévennes.

Contribuer à la vitalité d'une semaine culturelle en plein hiver

Dans les vallées cévenoles, la culture est très présente. La mission Agenda 21 s'associe, par un appui technique, à de nombreux événements locaux, dont l'événement « Charbon ardent » (voir ci-contre) qui a pour spécificité d'assurer une animation culturelle grand public de type « spectacles de rue » en plein cœur de l'hiver. La ville de la Grand'Combe (dans la partie est du territoire) organise des repas à thèmes, des démonstrations de fanfares, des expositions artistiques amateurs, des bars à musique, des ateliers d'écriture, des concerts.

Communauté de communes du pays des Herbiers

Communauté de communes du pays des Herbiers (85)
Pays de la Loire



Population : 27 000 habitants
Nbre de commune(s) : 8
Surface du territoire : 250 km²

Date du plan d'action :
Février 2009
Période de mise en œuvre :
10 ans

Un territoire en transition économique et structurelle

Le tissu industriel très dynamique est en train de passer d'un modèle familial traditionnel à une nouvelle forme de management et de capitalisation. Le constat est identique pour les agriculteurs et la transmission des exploitations est rendue difficile par les coûts d'installation, l'avenir incertain de la branche, la pression foncière qui s'accroît. La Communauté de communes doit s'y préparer et devra, dans les années à venir, trouver l'équilibre entre l'accueil d'une nouvelle population liée au développement de ses entreprises commerciales, et le maintien d'une agriculture locale.

Contexte

D'une politique sectorielle centrée sur l'énergie et l'eau vers une démarche globale

Créée en 1995, la Communauté de communes du pays des Herbiers est un territoire rural, traversé par deux autoroutes et reconnu pour son dynamisme économique (3,6 % de chômage en 2008) lié à la présence de grandes entreprises nationales. Ces atouts engendrent une pression démographique et foncière, une mutation des entreprises industrielles et des problématiques liées aux transports (saturation de réseaux). Les enjeux concernent également l'environnement (gestion de l'eau et de l'énergie) et la vie sociale (faible mixité sociale, maintien difficile des personnes âgées dans certaines communes rurales).

La structuration progressive de la Communauté de communes a favorisé, dans un premier temps, l'émergence d'une politique centrée sur deux axes principaux : l'accès aux logements pour tous et la valorisation des déchets. Puis, en 2005, les élus ont souhaité élargir et approfondir cette approche par la mise en place d'un programme de réduction des consommations énergétiques et de développement des énergies renouvelables, complété par un programme sur la problématique de l'eau.

Suite à ces actions, les élus ont pris conscience de l'ensemble des enjeux et ont souhaité s'engager dans une démarche globale et stratégique afin d'inscrire les politiques publiques dans une dynamique de développement durable : l'Agenda 21.

Démarche

L'implication des communes dans le temps

Suite à une étude de faisabilité générale, les élus de l'intercommunalité ont choisi de placer le développement durable au cœur de leur action. La démarche s'est caractérisée par la mise en place d'un pilotage interne fort, grâce à la constitution d'une commission développement durable composée d'élus de chaque commune. Des temps d'échanges spécifiques entre élus ont été programmés :

- un séminaire d'une demi-journée réunissant maires et adjoints pour arrêter le programme d'actions ;
- une commission plénière élargie à tous les Conseillers municipaux des huit communes pour présenter le plan d'action.

La sensibilisation au développement durable des 420 agents a aussi été ambitieuse : réunions de sensibilisation, diffusion d'un questionnaire sur les pratiques actuelles et les propositions d'actions, lettre d'information interne « aux petits ignons », diagnostic environnemental du fonctionnement des services.

En externe, la sensibilisation a été organisée sous la forme de réunions auprès des entreprises, d'animations auprès des enfants et de plusieurs outils de communication : site Internet, journal intercommunal, journaux communaux. De nombreux échanges entre les élus et la société civile ont eu lieu grâce à un forum citoyen dont les élus étaient les animateurs. Ce forum a été l'occasion de débattre sur cinq enjeux prioritaires définis préalablement avec les habitants : les transports, l'eau, la santé, la pression foncière, la mixité sociale.

développement



durable



Le regard des experts

L'Agenda 21 a modifié les pratiques et les comportements de tous les acteurs

Piloté au plus haut niveau politique et fruit d'un engagement depuis 2002 dans une politique de développement durable, l'Agenda 21 de la Communauté de communes témoigne de la cohérence des politiques et projets mis en œuvre à l'échelle intercommunale. Il reflète en effet une transversalité exemplaire et une mobilisation continue des partenaires et acteurs (communautés de communes, communes, agriculteurs, artisans, habitants) permettant de modifier leurs pratiques et leurs comportements : soutien, conseil, sensibilisation, formation, reconversion des artisans, services de proximité.

Les projets d'écoquartiers, la maison énergie ou encore l'espace Info-Energie servent d'exemples et de sensibilisation auprès des habitants et acteurs socio-professionnels.

Le grand public est par ailleurs fortement mobilisé sur les déchets et plus récemment sur l'énergie et le climat. Les actions visant la lutte contre le réchauffement climatique contribuent ainsi à la conservation de l'emploi sur le territoire (rénovation, construction neuve) ou à la modification des pratiques des entreprises, visant à créer une véritable « économie verte ».

Cette complémentarité des actions et leur adéquation à l'ensemble des enjeux du développement durable sont sources d'une dynamique territoriale importante, motrice pour les collectivités voisines.

Quelques exemples d'actions

Le label habitat grand axe à destination des personnes âgées

Le caractère rural du territoire peut s'avérer être un véritable obstacle au maintien des personnes âgées.

Face à cette problématique, le dispositif « habitat grand axe » permet de labelliser les logements construits ou améliorés, uniquement en accession, qui respectent des normes pour l'accueil et le maintien à domicile de personnes âgées et/ou handicapées.

Ce label s'accompagne d'une prime de la collectivité (de 750 € à 3 500 €) pour financer le surcoût des dépenses liées aux travaux d'aménagement.

La réhabilitation thermique du bâti

La Communauté de communes s'est engagée depuis deux ans dans une politique volontariste de promotion des énergies renouvelables et des économies d'énergie. Une opération de thermographie aérienne a été menée en 2008 sur l'ensemble du canton afin d'évaluer la qualité de l'isolation des habitations et les déperditions thermiques. Les résultats ont été présentés aux habitants, qui peuvent par la suite prendre rendez-vous avec un conseiller énergie pour réaliser un diagnostic complet (subventionné à 75 % par la collectivité) de leurs logements.

Communauté de communes du Réalmontais

Communauté de communes du Réalmontais (81)
Midi-Pyrénées



Population : 7 826 habitants
Nbre de commune(s) : 14
Surface du territoire : 205 km²

Date du plan d'action :
Juin 2009
Période de mise en œuvre :
2009-2011

Une intercommunalité avec des projets et des partenariats sur un bassin de vie élargi

La CCR a été l'une des dernières à s'être créée dans le département. Les élus ont décidé de se doter d'une stratégie de développement durable. L'Agenda 21 engage des partenariats sur un bassin de vie élargi ainsi qu'une gestion raisonnée de l'habitat et des déplacements, de l'aménagement et de l'urbanisme. Des échanges réguliers sont organisés avec les intercommunalités voisines. Des réflexions sur la mutualisation de moyens sont également en cours et la CCR est partie prenante du Plan Climat Territorial du pays.

Contexte

Une intercommunalité liée à un projet de développement durable

Située au cœur du département du Tarn, la Communauté de communes du Réalmontais (CCR) constitue un bassin de vie rural dynamique. Organisé autour de sa ville centre Réalmont et de sa bastide royale, son territoire représente dans le Midi-Toulousain un lieu de passage réputé pour ses foires et ses marchés. La route départementale reliant Albi et Castres sépare ce territoire en deux zones : la première, périurbaine tournée vers Graulhet, Castres et Albi, la deuxième, fortement rurale, tournée vers les Monts de Lacaune.

La prise en compte des enjeux d'évolution de territoire et de positionnement près des deux agglomérations Albi et Castres a conduit les élus de la CCR, dès sa création en 2002, à s'engager dans une démarche de développement durable structurée et participative.

L'Agenda 21 décidé en 2008 s'inscrit dans la continuité du projet de développement durable du Réalmontais (PDDR) adopté en 2003 ; il est même devenu le projet structurant de l'intercommunalité. Il en constitue désormais le cadre de référence pour toute action et donne une cohérence aux différentes compétences facultatives de la Communauté de communes. Il fait suite à l'appel à projet lancé par la DATAR pour les villes petites et moyennes. Un programme d'actions a été adopté pour trois ans par la CCR.

Démarche

Une continuité de réflexions menées dans le cadre du PDDR

Ces réflexions menées depuis 2003 ont servi de base à l'élaboration du diagnostic. D'importants efforts ont été réalisés en matière de communication auprès des élus et de la population pour l'appropriation de la démarche Agenda 21. Le choix a été fait de travailler d'abord en interne puis avec les communes. Les associations ont beaucoup participé au projet, compte tenu de leur implication dans l'intercommunalité. Des groupes de travail qui avaient été mis en place au moment de la rédaction du PDDR, ont été sollicités pour participer à l'élaboration du projet. Début 2008, la mise en ligne de la présentation du projet d'Agenda 21 sur le site Internet de la Communauté de communes a permis aux habitants de réagir et de contribuer à la finalisation de l'Agenda 21. Un petit groupe de travail représentatif de toutes les familles d'acteurs du territoire s'est engagé dans le suivi de la mise en œuvre et la pérennisation de la démarche.

L'ambition de l'Agenda 21 a conduit la CCR à procéder par étapes, en privilégiant jusqu'en 2011 la mise en œuvre rapide des actions impactant la vie économique et sociale. Puis les actions prévues d'ici la fin du mandat prépareront les changements à venir en mobilisant les acteurs locaux dans les deux domaines clés que sont l'environnement et le cadre de vie, pour les intégrer par la suite dans les différents outils et documents d'urbanisme harmonisés à l'échelle intercommunale.

développement



durable



Le regard des experts

Un agenda 21 au service d'un projet de territoire

Faisant suite au PDDR initié en 2002, la Communauté de communes du Réalmontais a souhaité aller plus loin et poursuivre l'objectif de faire de son territoire un pôle rural attractif où la qualité de vie et la qualité de ses services constituent les moteurs du développement durable. Ainsi, profitant du bilan du PDDR pour progresser, l'Agenda 21 est le fruit d'une démarche devant aboutir à un projet de territoire intégrant pleinement le développement durable.

Il est soutenu fortement par les élus de la CCR mais également en interne (agents intercommunaux) et par les habitants. D'importants efforts ont été réalisés pour l'appropriation de la démarche et l'adhésion des différents partenaires. L'articulation entre les communes et l'intercommunalité est particulièrement recherchée. Elle s'organise autour de deux projets transversaux, l'un visant à la promotion des Technologies de l'Information et de la Communication, l'autre portant sur la sensibilisation et le développement de l'écoresponsabilité. Dans les deux cas, l'Agenda 21 doit permettre de renforcer ou de créer des liens avec les autres territoires (pays, intercommunalités voisines, département, etc) et leurs projets (SCoT, Plan Climat Territorial).

L'Agenda 21 encourage et développe l'activité économique (commerces, artisanat, agriculture), anticipe les besoins des personnes et encourage le recours aux énergies renouvelables. La mobilisation de tous les acteurs sur l'ensemble du projet et la prise en compte du développement durable dans les transports, l'urbanisme ou la biodiversité en sont les principaux enjeux.

Quelques exemples d'actions

Une radiographie des équipements socio-culturels du territoire

La CCR s'est intéressée à l'ensemble des équipements sociaux du territoire afin de les connaître, d'en recenser les usages, la fréquentation, les pratiques de gestion et les consommations énergétiques de l'ensemble des salles polyvalentes, salles des fêtes, mairies, salles de réunion, équipements sportifs. A l'échelle du Réalmontais, cette initiative est présentée comme exemplaire dans les bonnes pratiques à promouvoir pour les collectivités.

L'utilisation de nouvelles technologies pour dynamiser le territoire

La CCR a choisi de privilégier des moyens d'animation s'appuyant principalement sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC). Elle a créé en 2006 un espace multimédia qui bénéficie du label régional « Cyber-base ». Dans ce lieu public bien équipé chacun peut, avec l'aide d'un animateur, s'initier ou se perfectionner à l'utilisation des NTIC. Le public peut accéder depuis 2009 à l'Internet haut débit ainsi qu'à de nombreux logiciels libres dans différents domaines.

Communauté de communes des Trois Vallées

Commune de communes des Trois Vallées (54) Lorraine



Population : 6 125 habitants
Nbre de commune(s) : 25
Surface du territoire : 212 km²

Date du plan d'action : juin 2009
Période de mise en œuvre : 2009-2014

La CC3V, exemple et terre d'expérience pour les collectivités voisines

Un « pacte de mandature » est prévu afin de mutualiser l'action des communes et de la CC3V, en s'appuyant également sur une conférence des maires (en parallèle du Conseil communautaire). La Communauté de communes, souvent présentée en exemple, se veut aussi force de proposition au sein du pays. Enfin, elle sert de relais et de territoire d'expérimentation dans la mise en œuvre des actions du Plan Climat Territorial du Parc naturel régional de Lorraine.

Contexte

Actualiser la charte de territoire et répondre aux nouveaux défis

La Communauté de communes des Trois Vallées (CC3V) recouvre un territoire rural entre Nancy et Metz, à proximité de Pont-à-Mousson. Elle est située au carrefour de trois projets de territoires : le Parc naturel régional de Lorraine, le Pays du Val de Lorraine et le ScoT Sud Meurthe et Moselle.

En 2000, afin que les communes du territoire s'accordent sur les enjeux locaux, la Communauté de communes s'est dotée d'une charte de territoire, actualisée en 2003 dans un souci d'une collaboration plus étroite entre les élus et les habitants.

À l'achèvement du précédent plan d'action, d'importantes mutations sont apparues sur le territoire avec notamment l'arrivée d'une nouvelle population, constituée principalement d'actifs exerçant leur activité professionnelle à l'extérieur du territoire de la CC3V, à Metz, Nancy ou Pont-à-Mousson. C'est pourquoi la Communauté de communes a recentré son projet autour de l'accueil de cette nouvelle population et de la maîtrise de la pression foncière, pour préserver la grande qualité environnementale, développer une économie résidentielle, et réduire les contraintes de mobilité liées à l'enclavement du territoire.

L'actualisation de la charte de territoire en 2008 a été l'occasion pour les élus de traduire leur volonté d'intégrer le développement durable dans les politiques de la CC3V, dans la continuité des actions déjà établies et en suivant le cadre de référence national des agendas 21.

Démarche

Participation large de la population, mobilisation de tous les élus et implication de l'ensemble de l'équipe de la Communauté de communes

Afin d'assurer une mobilisation maximale de la population tout au long de la démarche et de créer un effet d'entraînement, les élus ont choisi d'élaborer l'Agenda 21 sur une courte période, ce qui a été possible grâce à la pré-existence de la charte de territoire.

La participation a été particulièrement recherchée :

- diagnostic participatif,
- hiérarchisation des actions avec les habitants (ayant permis de réorienter les actions notamment vers la santé par l'accès à l'offre de soins),
- débats sur les questions économiques en associant les acteurs concernés du territoire,
- mobilisation d'un large panel d'acteurs pour la mise en œuvre des actions, implication de tous les élus.

Un suivi et une évaluation continue, réalisés par des groupes participatifs, ont été prévus, avec pour chaque fiche action, des objectifs chiffrés à atteindre ou des critères de suivi qui constitueront un tableau de bord de réalisation de l'Agenda 21.

développement



durable



Le regard des experts

Une réorientation des priorités de la Communauté de communes et des missions des agents

Outre l'actualisation du projet de territoire, il faut noter le développement progressif d'habitudes de travail coopératives (avec les territoires voisins), participatives (commissions ouvertes, conférence citoyenne sur la rivière) et transversales (dans les objectifs suivis et les méthodes adoptées).

Les fruits de la participation ont notamment entraîné une réorientation des priorités de la Communauté de communes et la mise en place de nouvelles méthodes d'organisation. Ainsi, des critères d'évaluation ont été définis pour chaque action, en partenariat avec les agents concernés afin de s'assurer de leur pertinence et de leur faisabilité. A cette occasion, c'est aussi l'ensemble des missions des agents qui a été redéfini, et le dispositif d'évaluation a été intégré dans chaque fiche de poste.

En termes d'actions, un focus intéressant concerne l'anticipation des besoins futurs de services dans ce secteur rural (accès aux soins, petite enfance, etc).

L'Agenda 21 propose également des actions portant sur le développement économique (création de zones d'activités, formalisation de la relation aux entreprises), la maîtrise de la consommation énergétique et de la production de déchets, la protection des milieux naturels.

Quelques exemples d'actions

Épicerie sociale doublée d'un nouveau service aux personnes âgées

Pour faire face aux difficultés de mobilité des personnes âgées et au besoin de solidarité, l'épicerie sociale a été conçue avec un service de livraison des courses à domicile : produits présentés dans un catalogue adapté (écrit en gros caractères) et livrés en même temps que les repas à domicile. Une boutique proposant les mêmes produits et tenue par une personne en insertion devrait voir le jour en parallèle. L'épicerie se fournira directement auprès des marchands et producteurs locaux et distribuera des produits issus des filières du commerce équitable.

Sensibiliser au réchauffement climatique

Outre des projets d'économie d'énergie (avec panneaux solaires sur les bâtiments), plusieurs actions visent à sensibiliser largement à la problématique du réchauffement climatique. La CC3V informe les agriculteurs, en lien avec le PNR de Lorraine et la Chambre d'agriculture, sur les économies d'énergies à réaliser dans leurs activités et sur leurs exploitations, et soutient l'élaboration de diagnostics énergétiques d'exploitation. La CC3V s'est portée volontaire pour réaliser un bilan carbone en partenariat avec le PNR de Lorraine.

Communauté d'agglomération Castelroussine

Communauté
d'agglomération
Castelroussine
(36)
Centre



Population : 77 251 habitants
Nbre de commune(s) : 11
Surface du territoire : 421.4 km²

Date du plan d'action :
18 mai 2009
Période de mise en œuvre :
2009-2013

La redynamisation économique, un enjeu capital

Dans le département de l'Indre, les principaux secteurs d'activité sont l'industrie et l'agriculture, en difficulté économique.

Pour la Communauté d'agglomération, la stratégie vise à maintenir les jeunes sur le territoire, à donner une image attractive, à attirer des activités nouvelles respectueuses de l'environnement, à offrir un cadre environnemental de qualité à de nouvelles entreprises, à mobiliser les acteurs du territoire pour encourager la transition vers une économie durable.

Contexte

Un Agenda 21 dans la continuité des politiques communales et supra-communales

Composée de 11 communes, l'agglomération castelroussine, située à 250 km de Paris et desservie par de nombreux axes de transport, a connu ces dernières années un dynamisme culturel et économique important, qui s'est traduit par la création d'équipements d'envergure (salle multiactivités, complexe sportif) et l'expansion de zones industrielles (dont une zone HQE) et commerciales.

La Communauté d'agglomération (CA) s'est engagée, dès sa création en 1999, dans une politique volontariste en matière de développement durable : mise en place de schémas directeurs dans les domaines de l'eau potable et de l'assainissement, ou encore d'un réseau de transport en commun gratuit.

En 2006, elle a bénéficié de la politique de la région Centre incitant et accompagnant chaque territoire dans l'élaboration d'un agenda 21 conditionnant la signature du contrat unique pays-agglomération.

Avec l'Agenda 21, la Communauté d'agglomération a également comme objectif de répondre aux exigences européennes (fonds européens) et nationales (Grenelle de l'environnement), ainsi qu'aux attentes des associations environnementales bien représentées au niveau local.

Les Agendas 21 de la Communauté d'agglomération et de la ville de Châteauroux ont été initiés en parallèle afin d'assurer la cohérence avec les compétences de chacune des collectivités.

Démarche

Une démarche de transversalité dans la mise en œuvre des politiques sur le territoire

Dès l'audit, cet objectif a été une ligne de force, notamment en rapprochant des enjeux à l'origine techniquement cloisonnés. Le thème proposé de « qualité et cadre de vie » a, par exemple, permis de tisser un lien entre la sensibilisation à l'environnement, la gestion des eaux (eau potable, eaux usées) et les politiques régionales de gestion des espaces naturels.

La démarche utilisée est transversale à la fois en interne et en externe :

- un Club 21 réunit la Communauté d'agglomération, la ville de Châteauroux, le pays (qui va lancer sa propre démarche) et d'autres communes pour travailler conjointement sur le thème du développement durable et rendre ainsi cohérent l'ensemble des documents stratégiques du territoire,
- le portage des actions mobilise l'ensemble des directions de la Communauté d'agglomération,
- le plan d'action favorise la transversalité, par exemple pour les déplacements (promotion des modes de déplacements doux en favorisant le tourisme vert),
- la CA souhaite créer une structure commune entre les communes et territoires engagés dans un agenda 21 dont la mission serait l'animation à destination des élus et des habitants et un partenariat pour mener des actions de sensibilisation,

développement



durable



- des actions de sensibilisation et d'éducation au développement durable sont menées par un service partagé entre la Communauté d'agglomération et la ville de Châteauroux (espace Info-énergie, salon de l'habitat, semaine du développement durable, travaux pédagogiques avec les établissements scolaires).

Le regard des experts

Une intégration progressive du développement durable dans les politiques et les habitudes

L'Agenda 21 a pour objectif d'encourager des modes de production et de consommation plus responsables. Le plan d'action constitue une sorte de première étape d'apprentissage avec un portage politique et technique de qualité, une dynamique enclenchée, la construction d'une culture du développement durable en cours entre les élus. L'approche est pragmatique et le projet s'enrichit au fur et à mesure de l'évolution des mentalités.

Les actions du programme concernent essentiellement les domaines suivants :

- les déplacements (amélioration de la connexion des zones d'activités au réseau de transports en commun et aux modes de transports doux),
- l'emploi (développement des services aux entreprises avec par exemple des services de restauration au sein des zones d'activités, en partenariat avec les associations d'entreprises),
- l'attractivité du territoire pour une économie durable (soutien à la réalisation d'opérations de logements pilotes en matière de développement durable).

Quelques exemples d'actions

Fédérer les données pour une meilleure gestion du territoire

Le projet de mutualisation d'une banque de données s'inscrit dans une démarche prospective.

La mise en commun de données d'un ensemble de partenaires (acteurs économiques et sociaux locaux, associations environnementales) permettra d'avoir une vision complète de la situation du territoire et favorisera des prises de décision non thématiques. Cette gestion passe par le développement de tableaux de bord thématiques et conjoncturels, ainsi que l'utilisation de Systèmes d'Information Géographique.

Restaurer et préserver le patrimoine naturel et la biodiversité

Afin aussi d'assurer le maintien d'un équilibre entre milieu naturel et activités humaines, l'Agenda 21 prévoit :

- la restauration et la gestion durable d'une zone de prairies inondables de 25 ha, milieu naturel à fort potentiel,
- la réalisation d'un verger conservatoire, à vocation pédagogique. Il s'agit d'une plantation de variétés locales de fruitiers (pommiers, poiriers, cerisiers) entourée de haies à arbustes mellifères.

Cette action vise la valorisation des essences fruitières locales ainsi que la création d'un corridor écologique.

Communauté d'agglomération Seine-Eure

Communauté
d'agglomération
Seine-Eure
(27)
Haute-Normandie



Population : 62 000 habitants
Nbre de commune(s) : 29
Surface du territoire : 250 km²

Date du plan d'action :
Mai 2009
Période de mise en œuvre :
5 ans

Dans une région économiquement attractive : impliquer les entreprises

La CASE, située à une heure de la région parisienne et du bassin du Havre, est à l'interface entre le bassin parisien et l'agglomération rouennaise, tout en étant ouverte sur le grand Nord-Ouest français et européen.

Le pari a été pris de la mobilisation des forces locales : charte de développement économique durable à l'attention des entreprises, plan de déplacement d'entreprises, soutien à l'émergence d'activités économiques entrant dans le champ du développement durable.

Contexte

Une dynamique de projets à l'origine de l'Agenda 21

Au cœur de la région Haute-Normandie, passerelle entre l'Eure (Evreux) et la Seine-Maritime (Rouen), le territoire « Seine-Eure » est un bassin de vie et d'emploi attractif desservi par des voies de communication routières (A13, A154), ferroviaires (ligne Rouen-Paris) et fluviales (Seine). Vallées, forêts, rivières, coteaux et plateaux dessinent les paysages qui composent une agglomération riche de sa diversité. Dès la création de l'agglomération, les élus ont voulu porter une dynamique de projets. D'où l'élaboration dès 2001 du « projet de développement durable de l'agglomération Seine-Eure », qui a permis la signature d'un contrat d'agglomération avec l'Etat, la région et le département de l'Eure. Cette volonté de planification territoriale s'est également matérialisée par la réalisation d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) sur un territoire plus vaste que celui de l'agglomération.

La préservation des ressources et des milieux a également été au cœur des décisions des élus communautaires : mise en place d'un Système d'Information Géographique d'Assistance au Management Environnemental (SIGAME) à destination des entreprises, aménagement d'une Voie verte, création d'un tableau de bord de l'environnement avec l'Agence Régionale de l'Environnement de Haute-Normandie, élaboration d'un Plan de Déplacement Urbain, protection de la ressource en eau, généralisation de la collecte sélective, ouverture d'un Espace Info Energie. En juin 2006, les élus ont engagé une démarche Agenda 21 afin de mettre en cohérence l'ensemble des actions menées, et de définir une stratégie globale pour le territoire, dans l'esprit du développement durable.

Démarche

Poser des bases pour une gouvernance

La mobilisation des acteurs locaux est l'un des principes fondamentaux sur lesquels l'agglomération a fondé sa démarche d'Agenda 21. Quatre types d'échanges ont eu lieu tout au long de l'élaboration :

- avec les élus, au cours des conférences des présidents et vice-présidents et des conseils communautaires,
- avec les agents de l'agglomération et des communes : une formation-action a été lancée dès 2007, au cours de deux sessions de découverte et d'appropriation de la notion de développement durable,
- avec les habitants,
- avec les groupes d'acteurs locaux.

Plusieurs événements originaux ont également ponctué la concertation. La première manifestation a, par exemple, proposé une sensibilisation au développement durable grâce à une représentation théâtrale intitulée « fin de Terre », suivie d'un débat avec le metteur en scène et d'un cocktail dînatoire éthique et bio.

En outre, chaque foyer des 29 communes composant la Communauté d'agglomération

développement



durable



ration a reçu une carte postale ludique où chacun pouvait tester son « profil développement durable ».

Le regard des experts

L'exemplarité de la Communauté d'agglomération et des communes pour redynamiser le territoire

Aboutissement d'une démarche engagée de longue date, l'Agenda 21 a pour objectif d'être le fil conducteur de l'ensemble des politiques de la Communauté d'agglomération.

Pragmatique et de qualité, la concertation avec la population et les acteurs locaux, institutionnels et associatifs, a permis d'assurer une réelle appropriation et territorialisation de la démarche.

L'Agenda 21 démontre une volonté d'exemplarité tant de la Communauté d'agglomération que des communes membres, dans un souci de redynamisation territoriale et de cohésion sociale propre à favoriser l'attractivité et l'identité du territoire. Cette exemplarité apparaît comme un levier pour susciter des comportements éco-responsables de la part des autres acteurs du territoire. Les actions de l'Agenda 21 en termes de développement économique (travail en partenariat avec les entreprises locales), de solidarité et de coopération décentralisée, de mobilité et de transports devrait renforcer le cadre de vie durable du territoire. Les portages politique et technique du projet s'avèrent ambitieux et efficaces.

Enfin, les documents de communication et les événements en matière d'animation de la démarche sont séduisants et pédagogiques, donc susceptibles d'entraîner l'adhésion du plus grand nombre.

Quelques exemples d'actions

Un « quizz » ludique en guise d'invitation aux ateliers publics

Dans l'invitation aux ateliers publics de l'Agenda 21 diffusée à la population, un quizz (voir ci-contre) permettait de façon ludique aux participants de se situer vis-à-vis du développement durable, dans l'une des catégories suivantes :

- « vous êtes amoureux de la planète. Pour vous, le développement durable c'est d'abord un mode de développement plus respectueux de l'environnement. Mais au fait, avez-vous pensé à fermer le robinet d'eau pendant que vous vous brossez les dents ce matin ?
- pour vous le développement durable c'est d'abord produire les richesses au bénéfice de tous aujourd'hui et demain. Mais au fait, avez-vous fait attention aux conditions de fabrication du dernier jouet que vous avez offert à votre enfant ?
- pour vous le développement durable c'est d'abord imaginer des solutions pour mieux vivre ensemble. Mais au fait, par quelle action avez-vous contribué à lutter contre l'exclusion au cours des deux derniers mois ?
- pour vous le développement durable c'est d'abord améliorer le fonctionnement des institutions publiques ou privées. Mais au fait quelle est votre manière de promouvoir la démocratie dans votre famille ou au travail ? »

Communauté d'agglomération Vitré Communauté

Communauté
d'agglomération
Vitré
Communauté
(35)
Bretagne



Population : 62 258 habitants
Nbre de commune(s) : 37
Surface du territoire : 700 km²
Date du plan d'action :
Juin 2009
Période de mise en œuvre :
2009-2013

Agriculture, industrie, Tertiaire, un système économique équilibré

Le bassin d'emploi de Vitré Communauté figure comme l'un des plus industrialisés de Bretagne avec, du fait du poids de l'agriculture, une prédominance des industries de l'agro-alimentaire.

De nouveaux secteurs économiques émergent comme la logistique, les services aux entreprises ou les nouvelles technologies.

Bien diversifié, ce système local couvrant les trois branches de l'économie n'en demeure pas moins fragile du fait de la récente crise agricole et industrielle qui tend à impacter l'ensemble de l'économie locale. Les élus ont appris à être conscients et attentifs à l'ensemble de ces enjeux.

Contexte

Une mise en cohérence des politiques territoriales

La Communauté d'agglomération (CA) Vitré Communauté, située aux portes de la Bretagne, est marquée par un axe routier structurant : la RN 157. Cet axe représente à la fois la vitrine de son dynamisme économique et assure une passerelle démographique et culturelle entre la Bretagne et ses régions limitrophes : la Basse-Normandie et les Pays de la Loire. Le territoire offre un cadre de vie agréable grâce à une diversité de services et d'activités de loisirs, accessibles au plus grand nombre, et aussi par une richesse culturelle et naturelle que la collectivité souhaite préserver et valoriser.

La Communauté d'agglomération a été lauréate de l'appel à projet lancé par le Ministère en charge du développement durable en 2003 pour son projet « Construire ensemble et au moyen du saule tressé un cadre de vie attractif ». Celui-ci, associant réinsertion de personnes en difficulté et aménagement respectueux du paysage et de l'environnement, a scellé l'engagement de la Communauté d'agglomération dans une approche intégrée et transversale de l'aménagement de son territoire.

Par l'intermédiaire de l'Agenda 21, la Communauté d'agglomération souhaitait également mettre en cohérence son projet avec les différents programmes mis en œuvre sur le territoire : le contrat eau paysage environnement, le Schéma de Cohérence territoriale du Pays de Vitré, le Programme local de l'Habitat, le programme Breizh Bocage ou encore le projet de territoire de Vitré Communauté.

En 2006, un agenda 21 communautaire a donc été initié par un diagnostic en transversalité avec les différents acteurs et projets du territoire.

Démarche

Un maître mot pour progresser : transversalité

Afin de modifier leurs pratiques, fondées sur une approche en fonction des compétences dont ils avaient la charge, les élus ont participé dans un premier temps à une démarche de sensibilisation, grâce à des outils de type quizz, pour une meilleure prise en compte de la transversalité des compétences propres à l'agglomération. Le Conseil de développement du pays de Vitré a également été associé tout au long de la démarche, via un comité technique qui assure le suivi et l'évaluation des actions.

La phase de sensibilisation des habitants s'est traduite, pour sa part, par le forum d'ouverture de l'Agenda 21. Il a été l'occasion, par le biais d'une représentation théâtrale, de présenter de manière ludique et pédagogique la démarche à la population et d'amorcer ainsi la phase de concertation.

Le diagnostic partagé a ensuite permis la formalisation des grands enjeux territoriaux et l'élaboration de pistes de réflexion avec la participation de la société civile, de janvier à mai 2008. Celle-ci a pris corps au sein de trois ateliers de concertation, au cours desquels les membres ont évalué l'importance des actions via un système de notation.

développement



durable



Une charte de la concertation formalise les objectifs de la concertation, ses modalités et les moyens de restitution prévus.

Le regard des experts

Un premier zoom sur des thèmes hors plans et programmes

La démarche bénéficie de l'antériorité des projets et de la culture déjà ancienne du développement durable sur ce territoire. Cette expérience dans la conduite de projets attachés au développement durable se traduit par une budgétisation précise de chaque action, un engagement concret des partenaires financiers et la nomination d'un référent technique et politique pour chacune des actions.

Le choix a été fait pour l'Agenda 21, de manière peu commune mais très pertinente au regard des enjeux identifiés, de donner la priorité à certaines thématiques qui n'étaient pas traitées spécifiquement dans d'autres plans ou programmes : le développement économique, le cadre de vie des habitants, les services à la population. Les problématiques liées à l'environnement (la qualité de l'eau, l'agriculture et la pollution des sols, la dimension énergie-climat notamment), qui sont prises en compte dans d'autres démarches sectorielles (syndicat de bassin versant), seront intégrées ultérieurement dans l'Agenda 21.

L'Agenda 21 favorise, à plus d'un titre, l'amélioration continue du projet : démarches de sensibilisation et d'information auprès de la population, des élus et des techniciens, mise en place d'indicateurs de suivi, voyages d'étude. Cette volonté de faire progresser le projet est également formalisée au travers des temps prévus pour assurer l'évaluation des actions en y associant la société civile.

Quelques exemples d'actions

Viser la « symbiose » économique

La CA s'engage à soutenir l'émergence de projets innovants à travers le soutien à une démarche d'écologie industrielle. Ce projet, basé sur le volontariat d'entreprises, vise à appréhender le parc d'activités comme un écosystème où chaque entreprise peut être considérée comme un organisme vivant qui a la possibilité de créer des symbioses avec d'autres entreprises pour assurer son développement. La recherche de symbiose peut être transcrite dans le domaine industriel, par des mutualisations de services et la valorisation des échanges de flux et de matière tels que l'énergie, l'eau ou les déchets.

Une hiérarchisation des voies vertes et cyclables

Le schéma directeur cyclable de la Communauté d'agglomération se distingue d'une voie verte ordinaire par une hiérarchisation des pistes cyclables en fonction de plusieurs critères :

- sa destination (utilitaire, touristique, randonnée),
- sa typologie,
- le type d'utilisateur (actif, sportif, touriste).

Les éléments d'attractivité ont été pris en compte, comme les forêts et les étangs. Enfin, des pistes de liaison sont prévues pour créer un véritable maillage du territoire.

Communauté urbaine Creusot-Montceau

Communauté
urbaine Creusot-
Montceau
(71)
Bourgogne



Population : 98 800 habitants
Nbre de commune(s) : 18
Surface du territoire : 390 km²

Date du plan d'action :
Juin 2009
Période de mise en œuvre :
2009-2012

La gestion de l'eau face à une relative précarité de l'approvisionnement

La préservation de l'eau constitue une problématique majeure pour l'agglomération, liée à des considérations hydrographiques, mais aussi au développement (précoce) de l'industrie sur son territoire.

La démarche de gestion mise en œuvre est intégrative. Elle prend en compte les aspects sociaux (prix, qualité de l'eau), économiques (approvisionnement garanti pour l'activité industrielle), énergétiques (limitation des besoins de traitements curatifs), écologiques (biodiversité, intégration à la trame verte et bleue) et éducatifs.

Contexte

Le contrat d'agglomération, fer de lance de l'Agenda 21

Le territoire de la Communauté urbaine, très étendu, est caractérisé par de grandes zones rurales situées entre les deux pôles urbains du Creusot et de Montceau-les-Mines, distants de 20 km. Il a été façonné par une longue activité industrielle et minière, peu compatible avec la notion de développement durable.

L'Agenda 21 local de la Communauté urbaine s'articule autour de deux démarches : d'une part, un contrat d'agglomération et, d'autre part, une charte de développement durable relative à un territoire plus vaste qui regroupe la Communauté urbaine, deux communautés de communes rurales (Mont-Saint-Vincent et La Guiche) et trois autres communes.

L'Agenda 21 a été lancé concomitamment avec le Contrat d'agglomération, dans la recherche d'une cohérence et d'une complémentarité tant en ce qui concerne le diagnostic territorial, la définition des orientations stratégiques et la formulation des actions. Ainsi, le programme d'actions du Contrat d'agglomération a-t-il été construit en se référant à des enjeux et des défis récurrents comme susciter une culture du développement pour faire fructifier les acquis ou être attentif aux évolutions du territoire sur le plan démographique, résidentiel et de l'emploi. Il intègre les projets et les actions de l'Agenda 21 susceptibles d'être financés dans le cadre du Contrat de Projets Etat Région (CPER).

La convention du Contrat d'agglomération a été signée en 2008 par les représentants de l'Etat, du Conseil régional de Bourgogne, du Conseil général de Saône-et-Loire, de la Communauté urbaine et du Conseil de Développement Durable.

Démarche

Un plan de communication construit au préalable, en amont du diagnostic

La démarche d'élaboration de l'Agenda 21 s'est structurée en quatre étapes sur deux ans :

- sensibilisation, formation et concertation,
- diagnostic du territoire et des actions communautaires,
- stratégie et programme d'actions,
- instruction technique et validation.

La première étape a consisté à la mise en place d'un plan de communication interne et externe, puis à l'organisation d'ateliers de sensibilisation. Le plan de communication a permis de décliner pour tout le processus d'élaboration de l'Agenda 21, comment mobiliser au mieux les acteurs internes, les élus, les agents, les habitants, les partenaires locaux et régionaux. Il décompose pour chaque étape les objectifs de communication, les messages à faire passer, les cibles concernées et les vecteurs de communication les plus adéquats.

développement



durable



Les ateliers de sensibilisation ont, pour leur part, visé à développer une appropriation des enjeux et une compréhension de la méthode d'élaboration de l'Agenda 21 par l'ensemble des acteurs. Plusieurs films de sensibilisation et expositions ont permis d'animer ces ateliers.

Le regard des experts

Un plan d'action centré sur les compétences de la Communauté urbaine, pour une mise en place progressive

La Communauté urbaine Creusot-Montceau a choisi de partir de ses compétences pour élaborer l'Agenda 21, ce qui facilite l'opérationnalité du projet. La prise en compte des cinq finalités du développement durable a permis d'identifier des enjeux plus vastes, comme la biodiversité, ne figurant pas dans ses compétences, pour lesquels la démarche prévoit un travail de mise en œuvre plus progressif, avec des partenariats.

Deux grands axes ont été privilégiés : la dimension « énergie-climat » (Plan Climat, réflexion sur les déplacements et la consommation énergétique des bâtiments) et la problématique de l'eau, en partenariat avec la Chambre d'agriculture et l'INRA (gestion de la pollution, entretien des lacs, réserves de biodiversité). Ils sont complétés par des actions emblématiques visant la réhabilitation d'anciens secteurs à vocation industrielle : par exemple, des installations photovoltaïques sur une friche industrielle ou la rénovation de logements ouvriers.

L'enjeu futur de la mise en place effective de l'Agenda 21 dans les politiques locales résidera dans son articulation concrète avec le contrat d'agglomération et la charte de développement durable.

Quelques exemples d'actions

Etre l'un des Ecoterritoires français

La Communauté urbaine fait partie des sept territoires labellisés au regard de leur engagement pour favoriser l'implantation et l'essor des entreprises dont l'activité est liée au développement durable. Sur le territoire, c'est par exemple la production de mâts d'éoliennes au Creusot.

Trois secteurs émergents sont accompagnés dans cette initiative : l'éco-industrie (recyclage, retraitement des matériaux), les énergies renouvelables et l'éco-construction.

« Réveillez votre nature d'explorateur »

Ce slogan incitateur est celui de la dernière campagne touristique (voir ci-contre) de la Communauté urbaine. Le territoire s'est également doté d'un nom évocateur d'une destination touristique les « Rives de Bourgogne », tranchant ainsi avec les images de patrimoine industriel et minier qui lui sont généralement associées. Sans délaissier les atouts qui ont écrit l'histoire du territoire, la nature et les loisirs de plein air sont mis en avant.

Parc naturel régional Loire Anjou Touraine

PNR Loire-Anjou-
Touraine
(37 et 49)
Centre et Pays-
de-la-Loire



Population : 181 600 habitants
Nbre de commune(s) : 141
Surface du territoire : 2 710 km²

Date du plan d'action :
Mai 2008
Période de mise en œuvre :
2008-2020

Un vaste territoire avec des « Ambassadeurs du parc »

Afin de favoriser la participation de tous les types d'acteurs et des habitants, le PNR a choisi de s'appuyer sur ce réseau de près de 150 personnes volontaires, qui ont accepté de suivre une formation de trois jours et ont signé une convention.

A travers ces ambassadeurs et en complément du rôle joué par les délégués mandatés par les collectivités, le Parc diffuse la connaissance de ses missions, de ses objectifs et de son fonctionnement. Il peut faire valoir sa spécificité et sa complémentarité par rapport aux autres espaces protégés et structures de développement local.

Contexte

Le Parc naturel régional, un acteur ressource du développement durable

Le Parc naturel régional (PNR) Loire-Anjou-Touraine, créé en 1996, se situe sur les territoires de deux régions (Centre et Pays de la Loire) et de deux départements (Indre et Loire, Maine et Loire). Il s'étend largement de part et d'autre de la Loire, au nord et au sud, de l'aval de Tours à l'amont d'Angers. Outre les paysages emblématiques de la vallée de la Loire et ses châteaux de Langeais, Azay-le-Rideau, Saumur, et Chinon sur son affluent la Vienne, il est composé d'une diversité de paysages, de petites vallées et plateaux, de bois et forêts, de secteurs de vignobles et de quelques bocages. Avec la diminution des haies et des prairies, la pression foncière, notamment en secteurs périurbains et le long des voies de communication, la gestion équilibrée de ce territoire est un enjeu fort, tout comme son identité et son attractivité.

Les principales missions du PNR visent à la sensibilisation à l'environnement et la mise en réseau des acteurs du territoire. Il est apparu progressivement comme un acteur majeur dans le domaine du conseil technique et de l'appui dans les logiques de développement durable, alors que ces préoccupations s'accroissaient chez les particuliers et les collectivités. Cette position a été confortée par la nouvelle charte, qui a également été déclinée pour s'adapter au nouveau contexte local. Lors de la première charte, 136 communes composaient le territoire du PNR ; en 2008, ce sont désormais 141 communes.

Démarche

Le renouvellement de la charte du PNR élaboré comme une démarche Agenda 21

La charte du PNR pour la période 2008-2020 a été élaborée sur le modèle d'un agenda 21, avec un projet partagé s'appuyant sur une large concertation pour définir les grands enjeux de développement durable sur son territoire avec la population et les acteurs locaux.

Ces travaux, initiés dès 2004, ont :

- mobilisé plus de 400 acteurs du territoire (élus, ambassadeurs du Parc issus de la population locale, partenaires associatifs, administrations, etc) ;
- donné lieu à l'animation de 10 groupes de concertation et de proposition, de six réunions publiques et de nombreuses interventions devant les Conseils municipaux, avant l'enquête publique.

La nouvelle charte est mise en oeuvre par une équipe technique pluridisciplinaire de 22 personnes, qui s'appuie sur des commissions de concertation largement ouvertes et des groupes de travail thématiques ou opérationnels selon les besoins. Le Parc est par ailleurs engagé, avec la fédération des PNR de France, dans la co-construction d'un outil de suivi et d'évaluation de son action (logiciel EVA).

développement



durable



Le regard des experts

Intégrer concrètement l'ensemble des finalités du « développement durable »

La charte du Parc naturel régional Loire Anjou Touraine, adoptée en 2008, marque un tournant dans sa stratégie avec une réelle dimension « développement durable » et son rôle acté d'appui et de conseil aux collectivités et aux particuliers.

La construction et la mise en œuvre de la charte du Parc sur le modèle d'un agenda 21 ont permis une continuité et une plus grande cohérence des actions, mais aussi des partenariats du PNR avec d'autres collectivités du territoire, elles-mêmes engagées dans des démarches Agenda 21.

Le lien entre l'énergie et l'environnement a été creusé, avec un objectif de sensibilisation et de modification des pratiques des acteurs :

- développement des énergies renouvelables,
- reconquête de la biodiversité ordinaire,
- éco-responsabilité.

Outre les ressources naturelles, le patrimoine et la valorisation des paysages, également bien couverts, les enjeux des années à venir portent sur l'accroissement des actions dans le champ de la cohésion sociale et des rapports avec le monde économique (insertion par l'économie, développement du commerce ou des services aux particuliers, tourisme durable). Le renforcement des relations avec les territoires proches sur des thématiques transversales permettra également une attractivité renouvelée.

Quelques exemples d'actions

Un programme d'éducation au patrimoine ligérien

Cette démarche de sensibilisation auprès de scolaires de tous niveaux s'appuie sur des sorties thématiques et des plaquettes « documents-enseignants » (voir ci-contre) portant sur des thèmes spécifiques pour accompagner la découverte des territoires et patrimoines du Parc. La Maison de Loire en Anjou propose des animations dans la Vallée Loire-Authion entre Angers et Saumur, ayant pour but de faire découvrir aux élèves la richesse et la diversité de leur environnement proche, dans une perspective d'éco-citoyenneté et de développement durable.

Un concours « éco-trophée du Parc » pour les entreprises

Il s'adresse chaque année à toutes les entreprises du territoire situées sur le territoire du Parc depuis au moins deux années (quel que soit leur secteur d'activité) et aux collectivités. L'objectif est de promouvoir et de récompenser des réalisations exemplaires, des initiatives en direction des acteurs du parc et des habitants. Elles peuvent concerner tant la ressource en eau que la maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables, l'éco-conception, la réduction des pollutions et des nuisances ou encore la préservation de la biodiversité.

Parc naturel régional des Pyrénées catalanes

PNR des
Pyrénées
catalanes
(66)
Languedoc-
Roussillon



Population : 23 000 habitants
Nbre de commune(s) : 64
Surface du territoire : 1 380 km²
Date du plan d'action :
Mars 2004
Période de mise en œuvre :
2009-2014

Un véritable enjeu de préservation des spécificités naturelles

Proches à cette extrémité orientale du massif des Pyrénées, elles ont été relativement préservées. Toutefois, la mutation des activités humaines s'observe maintenant depuis plusieurs décennies (déclin de l'agriculture et notamment du pastoralisme), ainsi que le développement des activités touristiques (le train jaune a facilité les échanges de marchandises et la circulation des premiers touristes et curistes). Les principaux enjeux à relever sont : la progression de la forêt sur les zones de piémont, l'abandon des terres cultivées, la création d'espaces touristiques artificiels et l'expansion rapide de l'urbanisation.

Contexte

Prendre en compte des enjeux plus vastes comme le changement climatique

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional (PNR) des Pyrénées catalanes a pour vocation de mettre en œuvre la charte du Parc. Celle-ci, classée en mars 2004 pour dix ans, constitue, pour le territoire, un projet de développement économique et durable par la valorisation de ses patrimoines, naturels, culturels et paysagers.

Le Parc a souhaité inscrire son action dans le cadre de la démarche agenda 21 afin de favoriser une approche transversale des actions menées par ses partenaires et de prendre en considération l'ensemble des finalités du développement durable. En revisitant, à mi-parcours, les finalités et les grandes orientations de sa charte, le Parc la replace dans un contexte et des enjeux plus larges identifiés à l'échelle de la planète, peu présents dans la charte 2004-2014. L'élaboration de l'Agenda 21 a permis par exemple de souligner l'enjeu du changement climatique : la charte a été complétée par la mise en place d'un Plan Climat Territorial traitant de la performance énergétique et du développement des énergies renouvelables.

Démarche

Avec la démarche Agenda 21, une remobilisation : transversalité, participation et pilotage

Au travers de la nouvelle réflexion (interne et avec ses partenaires) sur l'articulation à trouver entre Agenda 21 et charte de PNR, le Parc a exploré des pistes d'action comme la mise en place d'un système de management environnemental, avec une traduction directe dans son règlement intérieur.

La démarche Agenda 21 a également permis de redynamiser la mobilisation des habitants, via l'impulsion de nouvelles orientations (« journée des énergies ») ou via l'approfondissement des axes existants (rédaction d'un guide de découverte en montagne).

Concrètement, le Syndicat mixte, composé d'une équipe d'environ 15 agents et d'un budget d'investissement propre, pilote la mise en œuvre de la charte, définit et coordonne les actions relevant des missions du Parc et les actions identifiées de manière globale.

Par ailleurs, dans le cadre de la démarche du Parc, des conseils consultatifs ont été créés afin de réunir les structures représentatives des activités du territoire : organisations socioprofessionnelles, associations, fédérations, université. Forces de propositions et instances d'évaluation, ces conseils participent à la définition des orientations et des actions. Ainsi, réunis trois fois par an selon des thématiques, ils établissent le bilan des actions passées, préparent et proposent le programme d'activité pour l'année suivante et suivent la réalisation des actions en cours.

développement



durable



Le regard des experts

Un programme d'action partenarial, bien en phase avec les enjeux locaux

La charte de ce PNR démontre une volonté de s'ouvrir et de tisser des partenariats variés avec l'ensemble des acteurs locaux. Les réflexions sur l'Agenda 21 ont conduit à une meilleure articulation des projets en mettant en cohérence la politique du Parc avec celles de ses partenaires notamment la région Languedoc-Roussillon (qui élabore un agenda 21) et le Conseil général des Pyrénées-Orientales (qui a défini une stratégie de développement durable).

Il en est de même pour les programmes que porte également le PNR : le programme Leader en coopération avec le pays Terres romanes en pays catalan intitulé « Valorisation économique des patrimoines » et deux pôles touristiques pyrénéens axés sur le tourisme durable.

Au final, le programme d'actions est adapté aux enjeux du territoire, notamment en termes de tourisme et de diversification économique locale :

- conservation de la biodiversité et des ressources (gestion de la ressource en eau, des milieux aquatiques et humides, gestion partenariale de l'espace et maintien de la biodiversité),
- valorisation identitaire du territoire (mise en place d'événements),
- développement économique via le tourisme (mise en place d'un plan d'accueil « Pyrénées catalanes »),
- diversification agricole (mise en place d'un réseau de marques « Parc », aide à la diversification des débouchés pour les pommes et les navets de Cerdagne, relance de la filière bois locale).

Quelques exemples d'actions

Aide à l'intégration des enjeux paysagers dans le développement des stations touristiques

Par le biais de ses chartes d'urbanisme et de paysage, le Parc encourage cette prise en compte pour les stations elles-mêmes et pour l'aménagement de leurs abords, de la phase de création (mission de conseil, études d'impact) à celle de leur entretien régulier (aide à la création d'emplois spécifiques, sensibilisation des usagers). Il apporte conseil aux maîtres d'oeuvre, aux entreprises et aux promoteurs pour les inciter à interpréter et adapter les caractères architecturaux et morphologiques traditionnels du territoire.

Un programme éducatif « Objectif découverte »

A destination de l'ensemble des établissements scolaires du territoire, cette action (voir ci-contre) repose sur un catalogue d'animations pédagogiques et d'activités ludiques bénéficiant d'une aide technique et financière du Parc. Ces dernières allient savoirs théoriques et apprentissages sensoriels par l'observation et l'expérimentation et comprennent au minimum une journée sur le terrain. Elles portent par exemple sur l'eau, l'alimentation, les roches ou encore les contes et légendes.

Plus de 730 élèves y ont participé en 2008-2009.

Département du Bas-Rhin

Département
du Bas-Rhin



Alsace

Population : 1 070 000 habitants
Nbre de commune(s) : 527
Surface du territoire : 4 755 km²

Date du plan d'action :
Décembre 2006
Période de mise en œuvre :
Permanente

La territorialisation de l'Agenda 21

Le Conseil général, ayant une compétence dans l'organisation de l'espace de vie des collectivités, aspire à agir sur l'équilibre du territoire. Il existait des chartes de développement avec les 33 territoires (une à trois communautés de communes) couvrant le département. Une concertation territoriale a été menée à cette échelle. Au final, l'Agenda 21 s'appuie sur des contrats de territoire passés avec ces entités, sur la base du volontariat. Négocié entre le Conseil général et les collectivités locales, ce contrat regroupe en un document unique l'ensemble des aides apportées par le département, visant ainsi à bien ancrer la mise en œuvre de sa stratégie sur tout le territoire.

Contexte

Un engagement ancien et plusieurs étapes constitutives

Dès 1980, le Conseil général du Bas-Rhin a estimé que l'environnement devait être un domaine essentiel de sa politique, pris en compte de manière transversale par l'ensemble des services de la collectivité. Par la suite, plusieurs décisions ont ancré le territoire dans le développement durable : adoption d'un schéma départemental des pistes cyclables en 1980, d'un schéma de protection des espaces verts en 1985, d'un schéma de collecte et de traitement des ordures ménagères en 1987, d'une charte de l'environnement en 1990. En juin 2002, pour préparer l'acte II de la décentralisation, le département a établi un diagnostic complet de son territoire et un bilan de ses dispositifs. C'est sur cette base qu'il a choisi de construire les nouvelles politiques selon la démarche Agenda 21. La collectivité est entrée dans une démarche itérative d'amélioration de ses dispositifs et de ses modes opératoires. En décembre 2006, confirmant sa position d'inscrire l'ensemble de ses actions et politiques dans une logique de développement durable, le Conseil général a adopté son premier Agenda 21, qui se décline en de nouveaux dispositifs, des modifications aux dispositifs existants et, enfin, de nouvelles méthodes de travail (territorialisation, contractualisation, concertation, évaluation).

Démarche

En quatre ans, une démarche de concertation puis un nouveau cadre de travail

Le Conseil général a lancé sa démarche de concertation « des Hommes & des Territoires », avec la volonté :

- de faire évoluer ses politiques pour les adapter aux attentes des habitants, dans le cadre d'un agenda 21 départemental,
- d'inventer de nouveaux modes de partenariat avec les territoires, pour assurer un développement équilibré et durable du Bas-Rhin,
- d'adapter l'organisation interne du Conseil général en conséquence.

Les concertations thématiques, menées en 2003 sur ses grands domaines d'action, ont permis en 2004 et 2005 de réorienter l'ensemble des politiques départementales pour mettre en œuvre les priorités issues des débats et d'adopter de nouveaux programmes d'actions (plan départemental d'aide aux personnes âgées, schéma directeur des circulations douces, dispositif en faveur de l'habitat).

Par ailleurs, des concertations territoriales ont eu lieu à l'échelle des 33 territoires de débat. Le département a revu sa façon de travailler avec ses partenaires locaux et adapté ses modes de financement aux contextes particuliers de chacun de ces territoires. Dès 2006, la mise en place des premiers contrats de territoire a permis de mieux prendre en compte les spécificités et dynamiques locales dans le cadre d'un partenariat dans la durée. Enfin, les services du Conseil général ont été réorganisés, renforçant notamment la présence locale de l'administration départementale.

développement



durable



Le regard des experts

Un positionnement qui mobilise et met en cohérence à l'échelle des territoires

L'appropriation du développement durable par le département du Bas-Rhin est une démarche ancienne, issue d'une concertation visant à repenser les politiques du Conseil général. S'appuyant sur une volonté d'exemplarité et ses relations avec les territoires pour promouvoir les principes du développement durable, l'Agenda 21 du Bas-Rhin utilise tous les leviers disponibles pour agir et mobiliser l'ensemble des acteurs territoriaux.

S'il concerne l'ensemble des compétences du Conseil général, le projet privilégie les domaines de l'environnement et de l'énergie : actions dans les collèges, gratuité des transports pour les collégiens, éco-conditionnalité des aides (dans les collèges et les zones d'activités), stratégie interdépartementale avec le Conseil général du Haut-Rhin sur la limitation des gaz à effet de serre.

La relation entre le Conseil général et les territoires avec lesquels il contractualise – au travers des 33 contrats de Territoire – est un autre point fort de la démarche. La concertation ainsi menée permet de développer une vision transversale de l'action départementale sur chaque territoire et de mettre en cohérence les initiatives et mesures.

Une méthodologie d'évaluation et de suivi des contrats a été élaborée : un logiciel d'élaboration et de suivi des contrats de territoires, nommé « Orchidée » est en phase de test avant déploiement auprès des services. La réflexion sur l'amélioration du diagnostic territorial va se poursuivre.

Quelques exemples d'actions

L'Agenda 21 au collège : déjà une dizaine

Un agenda 21 d'établissement repose sur un programme d'actions concrètes, conçu dans la concertation et l'optique de l'éducation au développement durable (environnement et comportements solidaires).

Les actions répondent à des problématiques identifiées à l'échelle de la collectivité scolaire, mais aussi à l'échelle du territoire. Elles relèvent de plusieurs grandes thématiques comme l'alimentation, les bâtiments scolaires, les métiers et l'orientation professionnelle, les milieux naturels, la santé.

Un guide de l'achat éco-responsable

Il est destiné aux acheteurs qui, conformément aux orientations définies dans l'Agenda 21, sont amenés à prendre en considération la protection de l'environnement dans les marchés publics qu'ils passent et exécutent.

Sous forme de huit questions clés, on y trouve les étapes clés de la passation des marchés ainsi que quelques informations générales sur chaque sujet, par exemple les caractéristiques d'un produit éco-responsable, au niveau de ses performances environnementales (toxicité, recyclabilité, énergie) ou de celles de ses procédés de fabrication.

Département de la Corrèze

Département de
la Corrèze



Limousin

Population : 240 363 habitants
Nbre de commune(s) : 286
Surface du territoire : 5 860 km²

Date du plan d'action :
Mars 2009
Période de mise en œuvre :
2009-2012

Du soutien aux secteurs agricole et forestier, à l'agriculture biologique

Du fait des secteurs prédominants de l'économie corrézienne (agriculture et forêts), un des objectifs de l'Agenda 21 est le développement de l'Agriculture Biologique pour faciliter l'acquisition de matériels et d'équipements.

Deux plans départementaux ont été mis en place pour une aide à la structuration de deux filières locales et traditionnelles, aux modes de production respectueux de l'environnement : « châtaigne » et « noix ».

Contexte

Faire de la ruralité un atout, et du développement durable une démarche partagée et adaptée au territoire

La Corrèze, un des départements ruraux français, connaît une moyenne d'âge des habitants plus élevée que la moyenne nationale. Actif au regard de cette situation, le département est reconnu pour sa performance dans l'offre de services pour les personnes âgées avec des investissements importants dans la réhabilitation ou l'adaptation d'établissements d'accueil pour les personnes âgées, des aides personnalisées pour l'accompagnement par des professionnels de la gérontologie au maintien à domicile ou encore la création de maisons de services avec logements. Avec l'opération de concertation « Ensemble, imaginons la Corrèze de demain », menée de mars à juillet 2006, le Conseil général a choisi d'inviter les Corrèziens à dessiner eux-mêmes les contours de « leur » Corrèze dans un futur proche. Dans le cadre de cette démarche, la collectivité a ouvert des espaces de contributions et de discussion (réunions, colloque thématique, questionnaire, site Internet). Les résultats ont démontré la sensibilité et les attentes des habitants en matière de développement durable. Le programme d'actions Corrèze 2013, décliné à la suite de cette consultation, a pris la forme d'un agenda 21.

Démarche

Le rôle du Conseil Départemental du Développement Durable (C3D)

Le Conseil général a souhaité un système de pilotage complet, s'appuyant sur une organisation interne et faisant également place aux acteurs extérieurs. Le système ainsi mis en place comprend trois structures distinctes. Outre le comité de pilotage et le comité technique, un Conseil Départemental du Développement Durable (C3D) a été créé. Constitué de partenaires du département (institutionnels, publics, privés ou associatifs), d'élus et des services, soit plus de 200 personnes, il a été force de proposition et relais d'information sur le projet d'Agenda 21, il a également assuré le suivi et l'évaluation de la démarche.

Ce fonctionnement a eu un effet positif sur la participation des partenaires aux actions validées par le département (pour un quart d'entre elles, certaines actions s'inscrivant dans l'Agenda 21 régional comme la constitution de filières).

Se référant aux principes de « bottom up » (de la base vers le sommet) et du « citoyen expert », les idées des partenaires ont été collectées puis regroupées en grands projets potentiels.

Cinq critères ont ensuite été utilisés pour hiérarchiser ces différentes actions :

- le caractère innovant de l'action,
- la mobilisation des compétences du Conseil général ou la façon dont il pouvait intervenir,
- la transversalité,
- l'opérationnalité,
- l'opportunité.

La transversalité demeure une caractéristique forte de la démarche, l'innervant tout

développement



durable



au long du processus d'élaboration, avec par exemple le travail de tous les services du Conseil général au sein du C3D et du comité technique dès le démarrage de l'Agenda 21 et l'imbrication des actions retenues.

Le regard des experts

Un projet axé sur les modes de production et de consommation responsables au travers d'actions opérationnelles

L'Agenda 21 est un outil pour rendre opérationnel le développement durable. Cela a permis de sélectionner les actions qui pouvaient réellement être mises en œuvre, ou bien de favoriser la recherche de partenariats. Au final, ce sont des actions d'écoresponsabilité de l'administration ou des leviers d'évolution relevant des compétences du Conseil général : sur les services, la diversification des moyens de transport, la biodiversité, la gestion durable des zones d'activités, l'amélioration de l'habitat, ou encore des dispositifs d'aide aux professionnels du tourisme.

L'implication des partenaires externes se traduit par une montée en puissance des actions de sensibilisation, de soutien technique et financier, et par une révision des dispositifs d'aide. Le Conseil général souhaite mobiliser les collectivités et groupements en intégrant les principes de développement durable dans ses dispositifs de soutien. Il prévoit également d'apporter du conseil aux communes pour la rédaction ou révision des PLU et SCoT. Enfin, d'autres liens devraient se développer à l'occasion du renouvellement des contrats territoriaux ou des plans climat.

Quelques exemples d'actions

Création d'un réseau de bénévoles « bavard'âge »

Un des enjeux étant d'améliorer la cohésion sociale, ce réseau vise à rendre des visites régulières aux personnes âgées, isolées géographiquement et socialement. Les bénévoles s'engagent à réaliser deux visites par mois, principalement entre octobre et avril, et notamment pendant les périodes de neige. Un réseau de partenaires a permis cette action : Conseil général (recensement des volontaires), MSA (appui financier), Familles Rurales (formation), CPAM, associations et instances de coordination gérontologique (appui technique).

Un livret éco-citoyen à destination des écoliers

Il a été conçu par le Conseil général, en collaboration avec le CPIE, afin de présenter de manière pédagogique aux jeunes générations du département le respect de leur environnement proche. Tiré à 12 000 exemplaires, ce livret explique le développement durable de façon ludique aux 6 - 10 ans. Six activités de leur quotidien (j'habite, je bois, je mange, je respire, je consomme, je découvre) sont décrites, ponctuées de conseils de gestes écocitoyens.

Département de l'Hérault

Département de
l'Hérault
(34)
Languedoc-
Roussillon



Population : 1 015 027 habitants
Nbre de commune(s) : 343
Surface du territoire : 6 224 km²

Date du plan d'action :
Décembre 2003
Période de mise en œuvre :
Permanente

La Gestion Intégrée des Zones Côtières

La Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC) est un instrument privilégié de développement durable des systèmes complexes que sont les espaces côtiers, liant les questions environnementales, économiques et sociales.

Elle mise sur l'importance des échanges entre acteurs, sur l'interaction des thèmes humains et naturels, sur l'harmonisation entre aménagement et environnement pour déboucher sur des actions de territoire comme, dans l'Hérault, la participation du Conseil général à des opérations de stabilisation, de restauration et de protection du trait de côte.

Contexte

Une population en constante augmentation

Le département de l'Hérault a élaboré, dès 1998, un projet destiné à favoriser une démarche globale de repositionnement de ses interventions. Initialement baptisé « Hérault 2005 », il est devenu aujourd'hui « Hérault Avenir » et constitue le socle des politiques départementales. Il s'agissait, douze ans après les premières lois de décentralisation, de réviser des méthodes d'action et des dispositifs qui tenaient davantage d'une logique de guichet au nom d'un principe général de péréquation, que d'une aide ciblée en fonction de caractéristiques et de projets.

Le projet a mis en évidence, dès son élaboration, l'existence, à l'intérieur du périmètre départemental, de quatre territoires aux caractéristiques suffisamment fortes pour constituer des ensembles homogènes (les « infra-territoires ») : « Aire métropolitaine de l'Est Héraultais » autour de Montpellier, « Cœur d'Hérault » au centre et au nord du département, « Cités maritimes » sur le trait de côte et « Piémont Biterrois » à l'ouest et au nord-ouest qui comprend l'aire de rayonnement de la ville de Béziers.

Le diagnostic a, par ailleurs, souligné deux enjeux paradoxaux : l'arrivée massive et continue de nouveaux habitants et, parallèlement, la persistance d'un taux de chômage important et de bénéficiaires de minima sociaux.

La décision de s'engager dans l'élaboration d'un agenda 21 a été prise fin 2001. L'ensemble des actions du département ont été passées en revue par une soixantaine de cadres volontaires regroupés en 10 groupes de travail thématiques, avec pour objectif de distinguer les actions qui étaient « durables », donnant lieu à un premier plan de 21 actions en 2003, actualisé en 2006.

Démarche

Une première étape pour sensibiliser, une seconde étape pour pérenniser

Deux étapes se sont succédées : formation et sensibilisation au début du projet, puis pilotage spécifique pour pérenniser les actions et maintenir la dynamique.

Plusieurs instances transversales assurent la pérennité du dispositif :

- un comité de pilotage animé par le Président du Conseil général et la vice-présidente déléguée à l'Environnement et à l'Agenda 21 qui est en mesure de valider et de proposer l'inscription de nouvelles actions,
- un groupe projet « développement durable » composé de cadres supérieurs de la collectivité sous la présidence de la vice-présidente à l'Environnement. Initialement constitué pour rédiger un document de synthèse dont l'objectif était d'instiller une culture développement durable dans l'ensemble des services, ce groupe a décidé de poursuivre ses travaux dans la perspective d'échanges d'expériences « développement durable » menées dans les différents pôles,
- un groupe de pilotes d'actions, placé sous la présidence de la vice-présidente déléguée à l'Environnement et composé à la fois d'agents qui suivent l'une des actions figurant dans l'Agenda 21 et d'agents volontaires pour participer à la réflexion globale.

développement



durable



Pour préparer les débats de ces différentes instances, suivre au quotidien les actions, faciliter l'émergence d'actions ou pratiques nouvelles et assurer une diffusion de la culture développement durable, une mission Agenda 21 a été créée. Elle dispose, en matière de communication, d'une rubrique dédiée dans le journal des personnels « Dialogue », et fournit régulièrement des sujets pour le périodique destiné à tous les héraultais « Mag'Hérault ».

Le regard des experts

Une profonde rénovation de l'action

L'Agenda 21 de l'Hérault a été conçu comme un outil au service d'une rénovation de la façon dont le département répond à la demande sociale, et d'efficacité de l'action publique. Il s'agit de prendre en compte les enjeux du développement durable tant dans ses actions (transversalité) que dans sa démarche (pragmatisme), et ceci dans une volonté d'exemplarité et d'entraînement des collectivités locales.

La stratégie d'amélioration continue passe par l'expérimentation d'actions, leur réactualisation et enfin leur prolongation sous d'autres formes en faveur de publics similaires et leur reproduction sur d'autres territoires. Formation, échanges d'expériences et débats entre agents de la collectivité nourrissent également cette stratégie. Les interventions du Conseil général de l'Hérault répondent désormais prioritairement aux enjeux propres à chaque infra-territoire identifié.

L'acculturation au développement durable des services reste aujourd'hui la priorité de la « mission développement durable » du département afin d'améliorer les processus de production de l'action publique.

Quelques exemples d'actions

La lutte contre l'étalement urbain

Le Conseil général intervient avec les communes pour favoriser la constitution des réserves foncières. Elles permettent de conduire dans de bonnes conditions les opérations d'aménagement. Cette intervention porte sur trois types de foncier : l'urbanisable, l'économique et portuaire, et l'agricole. L'intervention sur le foncier urbanisable, très stratégique compte tenu de la pression qui s'exerce dans ce secteur, comprend quatre volets : achat de foncier constructible pour répondre à des besoins à court terme, études de faisabilité pour préparer les opérations futures, la constitution de réserves foncières pour maîtriser ces opérations

et la prise en charge du surcoût foncier pour les opérateurs de logements sociaux.

Préserver les ressources en eau

Le département a lancé une opération d'amélioration de la connaissance de la ressource et de sécurisation des approvisionnements. Un diagnostic partagé doit être établi dans chaque bassin versant, avec des solutions concertées qui tiennent compte de l'ensemble des activités : l'assainissement, la production d'eau potable, l'irrigation et le drainage pour la production agricole, la production d'énergie, la protection des zones humides.

Département de Saône-et-Loire

Département de
Saône-et-Loire



Bourgogne

Population : 549 361 habitants
Nbre de commune(s) : 573
Surface du territoire : 8 575 km²

Date du plan d'action :
Décembre 2007
Période de mise en œuvre :
Permanente

Penser l'appui politique en phase de transition industrielle

La Saône-et-Loire dispose de richesses économiques diversifiées et renommées, avec toutefois des facteurs de fragilité bien identifiés comme la qualification de la main d'œuvre et une transition industrielle à assurer. Dans cette perspective, le département a choisi de subordonner l'attribution de ses aides au respect par les maîtres d'ouvrage de critères environnementaux, avec un encouragement également en faveur du développement et de la création de filières professionnelles « durables », des circuits courts, de la diversification des modes de production et de consommation.

Contexte

Une diversité de territoires et de nombreuses infrastructures

La Saône-et-Loire est un département vaste marqué par la diversité des territoires et l'éparpillement des centres urbains. Situé au cœur d'un carrefour européen, il bénéficie d'une excellente facilité d'accès et d'infrastructures permettant à 40 % des flux intra-communautaires de transiter par la Saône-et-Loire. Le territoire dispose de richesses économiques diversifiées et renommées et présente un profil plus économique et agricole que la moyenne nationale.

En 2005, le Conseil général a désiré procéder à un état des lieux exhaustif du département. Souhaitant bénéficier d'une approche objective, il a chargé un cabinet extérieur de la réalisation du diagnostic du territoire et des politiques départementales sur la base, notamment, de l'examen de divers documents (études, bilans, règlements d'intervention, chartes, etc) et d'une cinquantaine d'entretiens avec les partenaires du Conseil général, les élus et les cadres du département. L'étude a permis de dresser un état initial du développement durable en Saône-et-Loire et d'effectuer une analyse de durabilité opposant les forces et les faiblesses du territoire ainsi que les opportunités et les menaces au regard des politiques menées par le département. Découlant du diagnostic, dix priorités ont été arrêtées afin de servir de socle à l'élaboration de l'Agenda 21.

Démarche

De la sensibilisation des élus à la constitution du plan d'action

La démarche d'élaboration de l'Agenda 21 a débuté par des séances de sensibilisation au développement durable et à la démarche Agenda 21, organisées à destination des élus et des services de la collectivité. Dans le même temps, deux structures distinctes ont été créées pour conduire l'Agenda 21 :

- un comité de pilotage, dont l'objet est de valider les orientations définitives préalablement au vote de l'Assemblée départementale,
- un comité technique, interface entre les ateliers 21 et le comité de pilotage.

En 2006, des ateliers 21 ont été constitués, composés de volontaires représentant l'ensemble des directions du Conseil général. Des groupes de travail se sont réunis autour de six thématiques et ont été forces de propositions. En parallèle, une enquête sur le développement durable a été diffusée aux différents acteurs locaux sous la forme d'un questionnaire pour lequel 12 000 réponses ont été réceptionnées puis analysées par un cabinet extérieur.

Les dix priorités issues du diagnostic et les réponses apportées par le questionnaire ont servi de base aux consultations publiques, organisées dans cinq villes. Chaque réunion publique a été organisée autour de deux priorités, l'une choisie par le Conseil général, l'autre par le public.

développement



durable



L'ensemble des propositions d'actions issues de la concertation publique et des ateliers 21 ont été triées, hiérarchisées, pour finalement constituer le programme d'actions centré autour de cinq axes.

Le regard des experts

Forte sensibilisation des élus : mobilisation et choix d'investissements exemplaires

Le Conseil général a choisi de limiter le nombre d'actions constituant son Agenda 21 en se concentrant sur des actions d'envergure. Il s'applique ainsi à être exemplaire pour les bâtiments dont il a la charge comme les collèges, ou à financer la réalisation d'équipements modèles (un établissement d'hébergement pour les personnes âgées dépendantes (EHPAD), un collège, un centre médico-social) et favoriser de nombreuses expérimentations réduisant la consommation d'énergie (centre d'éducation et de découverte de la nature, gîtes ruraux, espace info énergie).

La richesse de la démarche tient dans l'implication des élus et des services, notamment grâce aux séances de sensibilisation organisées en amont de l'élaboration de l'Agenda 21. Cette phase a aidé à comprendre la nécessité de la démarche globale et facilité la mobilisation des élus. La sensibilisation a également été très importante auprès de la population, grâce au questionnaire, puis aux consultations publiques pendant la phase d'élaboration du projet.

L'Agenda 21 est en phase opérationnelle et doit continuer vers des objectifs chiffrés précis, accompagnés d'une démarche d'évaluation des actions, afin de suivre l'évolution du projet.

Quelques exemples d'actions

Des principes pour la coopération décentralisée

Le département de Saône-et-Loire a mené, depuis 2004, différentes actions répondant aux principes d'égalité, de solidarité, de réciprocité et de transversalité, dans le cadre d'échanges avec Shumen en Bulgarie (et avec leurs lycéens) et la Communauté urbaine de Tahoua au Niger. Un protocole de coopération décentralisée a été signé avec Tahoua en 2008, ce qui a permis au département de fournir des aides pour la construction de puits, d'envoyer une mission technique sur place et d'accueillir deux agents nigériens en stage en France.

Service de co-voiturage sur Internet

Depuis février 2009, le Conseil général a mis en place un service de co-voiturage (voir ci-contre). Une inscription gratuite et l'indication des lieux de départ et d'arrivée suffisent pour se mettre en relation avec des covoitureurs potentiels.

Un espace « Partenaires » s'adresse spécifiquement aux entreprises et aux collectivités, pour favoriser leur implication dans le projet. Elles sont ainsi appelées à être actrices et à promouvoir ce mode de déplacement. Le site connaît plusieurs milliers de visiteurs mensuels depuis son lancement, soit autant de trajets mutualisés.

Région Limousin

Région Limousin



Population : 735 000 habitants
Nbre de commune(s) : 747
Surface du territoire : 16 942 km²

Date du plan d'action :
23 juin 2009
Période de mise en œuvre :
2009-2012

Trois défis à relever en Limousin

Socle du SRADDT et de l'Agenda 21, ces défis s'attèlent aux principaux enjeux du territoire :

- *le regain démographique : au vu de la fragilité de ce renouveau, rendre le territoire plus attractif, contribuer à l'épanouissement humain et renforcer les bases économiques.*
- *le défi énergétique et climatique : affronter ce défi en visant à contribuer au bien-être de chacun et à conforter l'image d'excellence environnementale.*
- *l'ouverture et la mondialisation : affirmer un Limousin ouvert, connu et reconnu ; ouverture du territoire dans ses composantes physiques et dans ses pratiques humaines.*

Projet

Un Agenda 21, une déclinaison opérationnelle du SRADDT pour la Région

La Région Limousin connaît depuis quelques années un regain démographique (+2 100 personnes par an depuis 1999 et un solde migratoire de 0,61 % de 1999 à 2005), la plaçant sixième des régions françaises pour l'attractivité démographique. La diversité de l'économie régionale, qui marie insertion dans une économie mondialisée et ancrage local, ainsi qu'un tissu économique composé pour l'essentiel de PME et TPE, assure une certaine stabilité face à ce nouvel afflux de population. Les disparités régionales n'en demeurent pas moins importantes. Face à ces disparités et pour harmoniser les politiques locales, le Conseil régional a fait le choix, en 2005, d'élaborer un Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT) ainsi qu'un agenda 21. S'ils s'appuient sur un même diagnostic, une même stratégie et une concertation commune, ils présentent chacun une spécificité propre :

- le SRADDT présente une charte avec des orientations à 10 ans. Cette charte, non prescriptive, est un cadre pour l'action de tous les acteurs régionaux,
- l'Agenda 21 se traduit par un programme opérationnel à mettre exclusivement en œuvre par le Conseil régional.

Démarche

Une démarche globale cohérente pour partager le diagnostic, les grandes orientations pour le territoire, puis les actions de mise en œuvre

La mobilisation des partenaires coïncide avec celle mise en place dans le cadre de l'élaboration de la charte du SRADDT et a pris la forme de différents groupes de travail réunissant des représentants de l'Etat, des territoires, des divers secteurs économiques, des associations, ou encore d'une conférence prospective ouverte au grand public.

La concertation pour l'Agenda 21 menée spécifiquement, quant à elle, en interne à l'institution, a mobilisé services et élus, au travers d'un comité de pilotage, de référents Agenda 21 dans chacun des services, de séances d'information ouvertes aux services et élus, et de points d'avancement de la démarche au bureau et à l'assemblée plénière du Conseil régional. Une animation quotidienne est également assurée par une délégation rattachée directement au Directeur Général des Services.

La forte articulation entre le SRADDT et l'Agenda 21 a ainsi permis à ce dernier de reposer sur :

- un diagnostic partagé du territoire et des orientations stratégiques à dix ans autour de trois défis (regain démographique, changement climatique, ouverture et mondialisation), ceux-ci étant traduits dans l'Agenda 21 sous la forme de 26 actions ;
- une stratégie régionale partagée et reconnue. Cette dernière s'articule en cohérence avec différents documents comme le SRDE (schéma régional de développement économique), le PRDF (programme régional de formation) ou encore le SRIT (schéma régional des infrastructures et transports) volet « transports » du SRADDT.

développement



durable



Le regard des experts

Articulation SRADDT-Agenda 21, plusieurs atouts spécifiques

La première spécificité du projet relève de la méthodologie, avec cette élaboration conjointe. La qualité de la concertation obtenue à cette échelle est notable, ainsi que par l'élaboration de caractéristiques et tendances, puis de défis à relever, partagés entre tous les acteurs.

Dans son fonctionnement, l'Agenda 21 s'articule autour de deux volets : le fonctionnement interne de la collectivité (ressources humaines, communication, qualité du service public, impact environnemental de l'activité de la région), et les politiques régionales. L'Agenda 21, ainsi centré sur les compétences de la Région et ses relations partenariales, profite particulièrement de celles-ci grâce au travail d'élaboration du SRADDT.

La dimension pédagogique est privilégiée (création de blogs, appels à projets artistiques, conférence de citoyens sur le réchauffement climatique), tant au niveau de la clarté de la vision du territoire issue du diagnostic (dimension prospective et spatiale) que de la démarche du programme : l'accent est mis sur l'expérimentation, la diffusion de bonnes pratiques.

De ce fait, les résultats particulièrement attendus relèvent des domaines suivants :

- l'énergie : avec la mise en place de chartes forestières visant à ancrer la forêt comme instrument d'aménagement durable de l'espace, le développement et le soutien à la vente directe et aux circuits courts, ou encore la promotion de l'intermodalité,
- l'innovation : avec une réalisation conjointe Etat-région d'un cadre de référence régional de la recherche publique et privée, de l'innovation et du transfert de technologie visant à orienter la stratégie et la gouvernance régionale,
- l'accueil des nouvelles populations et les services : avec la définition de critères pour l'accueil d'offres d'installation durables sur les territoires.

Quelques exemples d'actions

La méthanisation pour encourager les pratiques agricoles durables

La région Limousin a souhaité soutenir, avec d'autres partenaires financiers (ADEME, Europe, Conseils généraux), la mise en place de premières unités en diminuant le temps de retour brut de l'investissement du projet.

Au-delà d'un accompagnement financier, la région a prévu d'apporter son appui technique à cinq installations de méthanisation en construction d'ici 2011. Cette action permet également d'asseoir la problématique du réchauffement climatique sur l'un des piliers de l'économie régionale que constitue l'agriculture.

L'expérimentation d'un règlement des manifestations culturelles avec des critères durables

- Projet artistique - professionnel : présence d'artistes régionaux, capacité de travailler en réseau, artistes et techniciens professionnels rémunérés,
- Projet culturel - accès : action culturelle pendant le festival et pendant l'année en écho à la manifestation, tarification accessible à tout public, accès aux handicapés,
- Projet territoire : retombées économiques locales, sauvegarde de l'environnement (tri des déchets, toilettes sèches, technologies économes en énergie, déplacements, etc).

Région Pays de la Loire

Région
Pays-de-la-Loire



Population : 3 508 000 habitants
Nbre de commune(s) : 1 502
Surface du territoire : 32 082 km²

Date du plan d'action :
25 juin 2009
Période de mise en œuvre :
2009-2019

Viser une performance économique durable

Les enjeux locaux relèvent tant de zones fragiles sur le plan démographique et économique, d'inquiétudes sur l'avenir de plusieurs activités traditionnelles, du besoin d'adaptation du tissu industriel, que de faiblesses dans le domaine de la recherche et de l'innovation.

L'Agenda 21 prévoit de mieux articuler emploi, formation et recherche pour consolider et même relocaliser l'activité ; de faire fructifier les atouts ligériens dans la compétition mondiale ; enfin de soutenir un développement économique qui préserve les ressources naturelles et demeure responsable en matière sociale et environnementale.

Projet

La démarche régionale de développement durable : de la stratégie à l'opérationnel en plusieurs étapes

La Région Pays de la Loire, cinquième région française en nombre d'habitants, a adopté un « Manifeste régional 2005-2015 » constituant le socle des politiques publiques régionales. Ce manifeste, articulé autour de trois axes, dont le développement durable, a pris forme à l'issue d'un processus démocratique ayant associé les acteurs régionaux et les citoyens.

De 2005 à 2008, ce Manifeste a été décliné en schémas sectoriels et en délibérations de principe qui ont fixé les modalités d'intervention de la région en matière de développement économique, de recherche, d'infrastructures et de transports, d'éducation et de formation, de tourisme et de loisirs, de culture, d'énergies, d'environnement ou encore de politique numérique.

En juin 2008, par le vote du SRADDT (Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire), qui met en cohérence les schémas sectoriels, la région a achevé son processus de diagnostic démocratiquement partagé du territoire et de fixation des orientations à long terme du développement du territoire régional. Ce schéma, dressant la liste des atouts de la région pour préparer l'avenir et définissant les enjeux majeurs, a constitué le point de départ de l'élaboration de l'Agenda 21.

Démarche

Des modes de participation diversifiés pour la démarche Agenda 21

Le Conseil régional s'est engagé dans une large démarche participative de septembre 2008 à janvier 2009, un élu en assurant le pilotage :

- 16 débats territoriaux publics sur les bassins de vie ont permis de réunir 4 500 participants et de débattre de thèmes variés. Afin d'identifier au plus près des citoyens les attentes spécifiques inhérentes aux territoires, la région s'est appuyée sur les Conseils de développement. Grâce à leur implication, près de 300 propositions sont ressorties des débats.

- deux débats publics d'envergure régionale ont été organisés : sur les thèmes de la gouvernance de l'Agenda 21, et du lycée.

- quatre panels de 15 citoyens ont été constitués de manière à refléter la diversité de la région. Au cours de trois week-ends d'auditions et de réflexion, encadrés par des animateurs extérieurs, ces citoyens ont formulé un avis sur les politiques publiques régionales.

Cette méthode a, depuis, trouvé son prolongement avec notamment, de nouveaux panels de citoyens, la consultation de comités, la création d'un site Internet.

développement



durable



Une démarche participative a également été conduite en interne afin d'identifier des propositions relatives au fonctionnement propre de l'institution : forum de discussion, groupe d'agents volontaires et séminaire des cadres.

Le regard des experts

Une ambition pour l'institution et en impulsant des actions extérieures

L'Agenda 21 des Pays de la Loire est ambitieux par l'ampleur des champs des compétences et politiques couverts, par le nombre des actions programmées et par l'impact potentiel de plusieurs d'entre elles. Pour cela, le Conseil régional entend mobiliser tant en interne qu'en externe, notamment en impulsant de nombreuses actions de tiers par des appels à projet, le soutien aux expérimentations ou la mise en réseau.

Le programme d'action privilégie le champ économique par le croisement des enjeux environnementaux et énergétiques dans la sphère de production :

- favoriser l'émergence des éco-filières, des activités innovantes qui répondent au nouveau marché qu'ouvre le développement durable (éco-construction, pôle bois, agriculture durable, valorisation des déchets, éco-entreprises),
- structurer des pôles « transversaux » sur le paysage ou les énergies,
- appuyer des projets maritimes et ferroviaires de transport de marchandises,
- maîtriser des énergies (Plan Climat mais aussi appui aux associations et plans en faveur des énergies renouvelables).

Il traite également de manière volontariste des inégalités hommes-femmes, avec la rédaction d'un plan d'action régional et l'intégration de critères d'éco-conditionnalité des aides aux entreprises.

Quelques exemples d'actions

Soutien au tourisme social et associatif

L'objectif de la région est d'accompagner financièrement les projets de développement d'établissements d'accueil et de promouvoir le tourisme social et associatif. En 2008, ce secteur proposait une capacité d'accueil de 13 300 lits générant près de 1 500 emplois. Les bénéficiaires sont principalement des porteurs de projets touristiques associatifs, fédératifs ou mutualistes ainsi que des collectivités en l'absence d'offre privée. La région entend ainsi favoriser l'obtention d'agréments, de labels et permettre la poursuite de dispositifs existants.

Initier un outil favorisant la mise en réseau d'acteurs de l'énergie

Le « cluster » énergie doit permettre la mobilisation autour de projets concrets, des entreprises, des instituts de formation et de recherche, afin d'enclencher des initiatives répondant à des démarches porteuses de développement durable. Il s'appuie sur l'accompagnement de projets innovants, la promotion et la valorisation de différentes filières émergentes dans les domaines des énergies renouvelables et des écomatériaux. Il soutient les programmes de recherche autour des énergies renouvelables, de l'habitat économe et des transports ferroviaires.

